

CONSEIL NATIONAL DU CREDIT DU CAMEROUN

Secrétariat Général

Rapport relatif à la monnaie, au crédit et
au fonctionnement du système bancaire et
financier



Exercice 2010

Janvier 2012

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX.....	2
LISTE DES FIGURES.....	3
SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	4
Titre 1 : Environnement économique et financier.....	6
1.1. Évolution de l'économie mondiale et des marchés financiers.....	7
1.2. Evolution de la situation économique et financière des pays de la CEMAC.....	10
1.3. Situation économique et financière du Cameroun.....	16
1.3.1. Rappel de la stratégie de développement du Cameroun.....	16
1.3.2. Assurances, microfinance et marché financier.....	23
1.3.3. Finances Publiques.....	24
Titre 2 : Monnaie et crédit.....	26
2.1. cadre institutionnel de la politique monétaire.....	27
2.1.1. Stratégie et orientation de la politique monétaire.....	28
2.1.2. La Programmation monétaire.....	31
2.2. Mise en œuvre de la politique monétaire au Cameroun.....	37
2.2.1. Les concours à l'Etat.....	37
2.2.2. Les concours aux banques.....	37
2.2.3. Les reprises de liquidité.....	39
2.2.4. Les taux directeurs.....	39
2.2.5. Les réserves obligatoires.....	44
2.2.6. Evolution de la masse monétaire et de ses contreparties.....	44
2.3. Efficacité de la politique monétaire.....	51
2.3.1. Evolution des variables de la politique monétaire.....	51
2.3.2. Evolution de l'économie réelle.....	51
2.4. Evolution de la monnaie et du crédit.....	54
2.4.1. Constats généraux.....	54
2.4.2. Evolution des opérations sur titres.....	57
2.4.3. Evolution des opérations avec la clientèle.....	57
2.4.4. Evolution des opérations interbancaires.....	57
2.4.5. Capitaux propres.....	57
2.4.6. Hors-bilan.....	57
2.4.7. Evolution des résultats des banques.....	57
2.4.8. Evolution des crédits à la clientèle.....	60
2.5. Système et moyens de paiement.....	65
2.5.1. Evolution des opérations par chèque.....	65
2.5.2. Evolution des incidents de paiement.....	66
2.5.3. Evolution des virements.....	66
BIBLIOGRAPHIE.....	67
Annexes.....	68

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Evolution des concours de l'institut d'émission au Trésor	37
Tableau 2 : Situation des crédits consolidés sur l'Etat	37
Tableau 3 : Evolution de la liquidité générale des banques	38
Tableau 4 : Injections de liquidités	38
Tableau 5 : Reprises de liquidités	39
Tableau 6 : Evolution des taux directeurs de la B.E.A.C et des conditions de banque	40
Tableau 7 : Evolution des réserves obligatoire	44
Tableau 8 : Evolution des avoirs extérieurs nets	44
Tableau 9 : Evolution des dépôts de l'Etat	45
Tableau 10 : Situation de la trésorerie de l'Etat	45
Tableau 11 : Contreparties des ressources du système monétaire	47
Tableau 12 : Les composantes de la masse monétaire	47
Tableau 13 : Evolution des dépôts par rubrique.....	49
Tableau 14 : Evolution des dépôts par unités institutionnelles	49
Tableau 15 : Evolution des dépôts par région	50
Tableau 16 : Evolution du bilan consolidé des banques	55
Tableau 17 : Banques en activité et leurs principaux indicateurs en 2010.....	56
Tableau 18 : Hors-bilan consolidé des banques	57
Tableau 19 : Evolution du compte de résultat consolidé des banques	59
Tableau 20 : Evolution des crédits à la clientèle par rubrique	60
Tableau 21 : Evolution des crédits par unités institutionnelles	62
Tableau 22 : Evolution des crédits par région	62
Tableau 23 : Evolution des crédits bancaires par secteur économique	63
Tableau 24 : Evolution des opérations sur chèque	65
Tableau 25 : Evolution des incidents de paiement	66
Tableau 26 : Evolution des virements.....	66

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Evolution des dépôts à vue	48
Figure 2 : Evolution des dépôts à terme et des dépôts à régime spécial	48
Figure 3 : Taux de croissance réel	52
Figure 4 : Evolution de l'inflation	52
Figure 5 : Taux de croissance de la demande.....	52
Figure 6 : Taux de croissance de l'offre.....	53
Figure 7 : Croissance des investissements.....	53
Figure 8 : Taux de couverture de la monnaie.....	53
Figure 9 : Evolution comparée des crédits par nature	61
Figure 10 : Répartition sectorielle moyenne des crédits.....	63
Figure a.1 : Evolution de la répartition des crédits par secteur	68

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AFB	Afriland First Bank
ALUCAM	Aluminium du Cameroun
ANEMCAM	Association Nationale des Etablissements de Microfinance du Cameroun
APU	Administration Publique
BAC	Banque Atlantique du Cameroun
BEAC	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BGFI	Banque Gabonaise et Française d'Investissements
BICEC	Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit
BRIC	Brésil, Russie, Inde et Chine
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CAMAIR	Cameroon Airline
CAMCCUL	Cameroon Cooperative Credit Union League
CAMTEL	Cameroon Telecommunications
CA-SCB	Crédit Agricole-Société Camerounaise de Banque
CBC	Commercial Bank of Cameroon
CEEAC	Communiqué Economique des Etats d'Afrique Centrale
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale
CFCO	Chemin de Fer Congo Océan
CMEC	Caisses Mutuelles d'Epargne et de Crédit
CNC	Conseil National du Crédit
COBAC	Commission Bancaire d'Afrique Centrale
CPM	Comité de Politique Monétaire
CVECA	Caisses Villageoises d'Epargne et de Crédit Autogérées
DDR	Désarmement, Démobilisation et Réinsertion
DPI	Dialogue Politique Inclusif
DSCE	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DTS	Droits de Tirages Spéciaux
ECOSIT	Enquête sur la Consommation et le Secteur Informel au Tchad
EMF	Etablissement de Microfinance
F CFA	Franc de la Coopération Financière en Afrique Centrale
FEC	Facilité Elargie de Crédit
FMI	Fonds Monétaire International
IADM	Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale
IARDT	Incendies, Assurances, Risques Divers et Transport
INS	Institut National de la Statistique
MC2	Mutuelle Communautaire de Croissance
MINEPAT	Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINFI	Ministère des Finances
NFC	National Financial Credit
NPI	Nouveau Pays Industrialisé
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PPTE	Pays Pauvre Très Endetté
RBTR	Règlement Brut en Temps Réel
RCA	République centrafricaine
SAFACAM	Société Africaine Forestière et Agricole du Cameroun
SCBC	Standard Chartered Bank Cameroon

SEMC	Société des Eaux Minérales du Cameroun
SGBC	Société Générale de Banque au Cameroun
SMAC	Système de Monétique en Afrique Centrale
SNH	Société Nationale des Hydrocarbures
SOCAPALM	Société Camerounaise de Palmeraie
SONARA	Société Nationale de Raffinage
SONEL	Société Nationale d'Electricité
SOTELCO	Société national des télécommunications du Congo
SYGMA	Système de Gros Montants Automatisé
SYSTAC	Système de Télécompensation en Afrique Centrale
TCM	Taux Créditeur Minimum
TDM	Taux Débiteur Maximum
TIAO	Taux d'Intérêt des Appels d'Offres
TIPP	Taux d'Intérêt des Prises en Pension
TISIP	Taux d'Intérêt Sur les Interventions Ponctuelles
TISP	Taux d'intérêt sur les placements
TOFE	Tableaux d'Opérations Financières de l'Etat
TP	Taux de Pénalité
TPE	Très Petite Entreprise
UBA	United Bank of Africa
UBC	Union Bank of Cameroon
UEAC	Union Economique d'Afrique Centrale
UMAC	Union Monétaire de l'Afrique Centrale

TITRE 1 : ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

1.1.Évolution de l'économie mondiale et des marchés financiers

Durement éprouvée par la profonde crise financière qui a suivi la faillite de Lehman Brothers aux Etats Unis en septembre 2008 et entraîné un recul de 0,5 % de la production mondiale en 2009, l'économie mondiale a connu une succession de hauts et de bas au cours de l'année 2010.

Les effets de la crise ont été particulièrement prononcés dans les pays avancés, qui ont subi une grave pénurie de crédit, une dégradation des bilans des banques et une hausse du chômage. Dans ces pays, la production s'est contractée de 3,25% en 2009. La crise s'est propagée rapidement dans le monde à travers plusieurs canaux : l'effondrement des échanges commerciaux, le tarissement des flux de capitaux et la baisse des envois de fonds des travailleurs expatriés. Le calme revenu, il est manifeste que plusieurs pays émergents et à faible revenu ont été durement touchés par la crise mondiale, la pire depuis plus de soixante ans.

Faisant preuve d'un esprit de coopération sans précédent, notamment à travers le G20, les pouvoirs publics à partout dans le monde ont réagi à la crise par des mesures ambitieuses et énergiques.

Sur le plan **monétaire**, ils ont abaissé les taux d'intérêt jusqu'à des niveaux proches de zéro et pris des mesures inhabituelles. Les banques centrales ont coopéré en procédant à des réductions concertées des taux d'intérêt et en recourant aux accords de crédit réciproque.

En matière **budgétaire**, les pays ont opté pour une politique anticyclique en s'accommodant de l'augmentation des déficits engendrée par la récession et en l'accentuant par des mesures de relance budgétaire. Globalement, les principaux

pays avancés et émergents ont pris des mesures de relance dont l'efficacité a été due en grande partie à l'effort même de coordination. Les pays ont également pris des dispositions pour soutenir le système financier, notamment par des achats d'actifs, l'injection de capital et divers types de garanties.

Ces mesures ont porté leurs fruits. Une reprise a été notée en début 2010, mais le regain de volatilité des marchés financiers en mai 2010 a une nouvelle fois mis en doute la durabilité du redressement. Selon le rapport annuel du FMI, l'économie mondiale a connu une forte reprise en 2010, avec une croissance du PIB mondial de 5 %, même si cette reprise ne s'opère pas partout au même rythme : elle est timide dans de nombreux pays avancés, plus ferme ailleurs. Parmi les pays avancés, les États-Unis connaissent une croissance plus rapide que l'Europe et le Japon. En ce qui concerne les pays émergents et à faible revenu, ceux d'Asie ouvrent la voie, distançant ceux d'Europe et de la Communauté des États indépendants. D'une manière générale, la crise a consacré la montée de nouveaux pays émergents, les BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine) comme principaux moteurs actuels de l'économie mondiale. Au regard de ce qui précède, on peut s'attendre à ce que la reprise reste inégale. La rapidité avec laquelle l'activité a redémarré dans les pays émergents et en développement tient au fait que ces pays ont abordé la crise dans une situation plus favorable : dans bien des cas, leur secteur financier était solide, et ils avaient mené des politiques budgétaires prudentes, ce qui leur a permis de soutenir l'activité pendant le ralentissement. En revanche, dans de nombreux pays avancés, la croissance a été freinée par les dégâts durables causés au secteur financier et aux bilans des ménages. Dans ces

régions, la reprise serait plus lente que par le passé.

Après une paralysie totale, les marchés financiers ont eux aussi commencé à se réveiller. Les risques d'instabilité financière à l'échelle mondiale ont considérablement diminué, mais la stabilité n'est pas encore assurée. Le FMI a ramené de 2.800 milliards de dollars à 2.300 milliards son estimation des dépréciations bancaires jusqu'à fin 2010. Toutefois, bien qu'il soit noté une amélioration de la situation, des problèmes subsistent par endroits, et les banques continuent de se heurter à des difficultés considérables : un montant élevé de crédits à court terme devra être refinancé au cours des deux prochaines années, elles devront mobiliser plus de fonds propres, et leurs pertes n'ont pas encore été entièrement résorbées.

Ainsi, malgré le redressement de l'activité économique dans le monde, des incertitudes considérables demeurent, compte tenu en particulier de la fragilité budgétaire des pays avancés. Les risques baissiers se sont accentués, les risques souverains pourraient menacer la stabilité financière et prolonger la crise, et les marchés sont de plus en plus perturbés par l'ampleur de l'assainissement budgétaire qui s'annonce dans plusieurs pays. Cette perte de confiance a des effets graves et le risque de contagion éclipsé la reprise, surtout en Europe. Dans un grand nombre de pays avancés, la marge de manœuvre économique est désormais plus restreinte, voire, pour certains d'entre eux, inexistante, rendant la reprise fragile et l'exposant à de nouveaux chocs. C'est notamment le cas de la Grèce et du Portugal dont les déficits publics sont estimés respectivement à 9,5% et 7,3% du PIB, ainsi que de l'Irlande qui a été contrainte d'injecter 46 milliards d'Euros d'aide pour soutenir son secteur bancaire, ce

qui a fait exploser son déficit public à 32% du PIB en 2010.

Pendant la période à venir, il importera en particulier de réduire les facteurs de vulnérabilité souveraine. Les politiques budgétaires mises en œuvre ont bien permis d'atténuer les effets de la chute brutale de la demande privée et d'empêcher une récession bien plus prononcée, mais la dette publique a considérablement augmenté. Ainsi, le ratio dette/PIB des pays avancés devrait dépasser 100% d'ici à 2014, soit 35 points de plus qu'avant la crise. Pour l'essentiel, cette hausse est due à l'effondrement de l'activité, les mesures de relance discrétionnaires y ayant contribué dans une proportion relativement plus faible. Les pays en forte croissance et ceux qui subissent la pression des marchés financiers devraient commencer à resserrer leur politique budgétaire. La plupart des pays avancés n'ont pas eu à le faire en 2010, mais ils devraient s'engager à appliquer des plans d'ajustement crédibles. Si la reprise se poursuit comme le laissent entrevoir les projections, ils devraient entamer le rééquilibrage de leurs finances publiques en 2011, conformément aux conseils du FMI, qui préconise de plus en plus de privilégier l'assainissement budgétaire plutôt que les mesures de relance. Face aux pressions démographiques (réduction de la population active et vieillissement) qui se profilent dans les pays avancés et qui ajoutent aux difficultés budgétaires à moyen terme, la réforme des systèmes de prestations sociales doit être considérée comme une priorité. L'ajustement budgétaire doit aller de pair avec des mesures de nature à stimuler la croissance. Les politiques structurelles visant à donner un coup de fouet à l'activité économique, à rendre plus efficace le marché du travail et à rehausser la productivité ont un rôle important à jouer dans de nombreux

pays avancés. Il conviendra aussi de mettre fin à la politique monétaire accommodante. Dans les principaux pays avancés, le resserrement de la politique monétaire peut être mis en veilleuse au profit de l'ajustement budgétaire et du retrait des aides accordées en urgence au secteur financier, d'autant plus que les anticipations inflationnistes restent bien ancrées et que l'utilisation des capacités est encore faible. Mais, dans les grands pays émergents et dans certains pays avancés où la reprise est plus marquée, les banques centrales ont déjà commencé à durcir leur politique monétaire. Dans certains pays émergents, l'excédent de capacité de certains secteurs et la dégradation de la qualité du crédit signalent qu'il est temps de restreindre le crédit.

Le caractère inégal de la reprise mondiale complique la tâche des pouvoirs publics dans la mesure où le retour à une croissance vigoureuse, équilibrée et durable se heurte à des obstacles différents suivant les pays et les régions. Ainsi, l'une des principales difficultés réside dans le fait que les pays où la reprise est plus rapide resserrent leur politique monétaire, alors que, dans les pays avancés, les taux d'intérêt devront rester bas pendant un certain temps encore. Ce manque de synchronisation produit des effets secondaires intempestifs, dont l'afflux massif de capitaux dans les pays émergents. Si l'on peut se féliciter de cette reprise des flux de capitaux, car elle témoigne des bonnes perspectives de croissance de ces économies, les décideurs doivent néanmoins être conscients qu'ils pourraient conduire à une surappréciation des monnaies, à la formation de bulles des prix d'actifs et à l'instabilité financière. Cependant, jusqu'à présent, on ne décèle aucune bulle à l'échelle de tout le système, mais

il existe des pôles de fébrilité et les risques pourraient s'accumuler.

Dans les pays émergents dont le compte courant est fortement excédentaire, il est nécessaire de veiller à ce que le resserrement monétaire soit accompagné d'une appréciation du taux de change effectif nominal pour contrer l'accentuation des pressions de la demande excédentaire. En revanche, dans les autres pays émergents, le durcissement de la politique monétaire pourrait être compliqué, car il aurait pour effet d'attirer davantage de capitaux. En plus d'entraîner une appréciation de la monnaie et de compromettre la compétitivité, cela encouragerait la formation de bulles de prix d'actifs et menacerait la stabilité financière. Les pays ont plusieurs instruments à leur disposition pour faire face à l'afflux excessif de capitaux : resserrement budgétaire, accumulation limitée de réserves, mesures macroprudentielles et, dans certaines circonstances, contrôle des flux de capitaux si cela est jugé nécessaire.

La persistance d'un chômage élevé reste un problème primordial pour les pouvoirs publics. Il est difficile de déclarer que la crise est terminée quand autant de personnes dans de si nombreux pays ne peuvent pas trouver d'emploi. Dans les pays avancés, le chômage devrait rester proche de 9% jusqu'à fin 2011 et ne diminuer que lentement par la suite. Le chômage demeure aussi endémique dans de nombreux pays en développement. Mais une bonne appréciation de ce phénomène se heurte dans beaucoup de pays, à l'absence de statistiques et de dispositifs pour la mesure et le suivi des paramètres de l'emploi.

Outre ses implications macroéconomiques, un niveau de chômage élevé pose de graves problèmes sociaux. En particulier, il est à craindre que le chômage temporaire ne

devienne structurel. La persistance d'un chômage élevé pendant une période prolongée pourrait aussi accentuer la menace protectionniste. Des mesures ciblées pourraient limiter les conséquences dommageables du chômage : un niveau suffisant d'allocations-chômage est indispensable pour préserver la confiance des ménages, protéger leurs revenus et éviter une forte aggravation de la pauvreté. L'éducation et les programmes de formation peuvent faciliter la réintégration des chômeurs dans la vie active et améliorer leurs qualifications, pourvu que la croissance s'accélère.

La réforme financière doit aussi figurer parmi les grandes priorités des pouvoirs publics, d'autant plus que les dysfonctionnements observés dans ce domaine et les carences de la réglementation et de la supervision ont largement contribué à la crise. Pour promouvoir la stabilité financière, il est impératif de démanteler rapidement les établissements financiers qui ne sont pas viables et de restructurer ceux qui ont un avenir commercial. Le fait que des établissements « *trop grands pour faire faillite* » continuent d'exister représente un risque, car ces établissements pourraient utiliser leur avantage financier pour s'étendre encore.

Les principaux éléments de la réforme réglementaire sont bien connus : renforcement qualitatif et quantitatif du capital des banques et amélioration de la gestion des risques de liquidité, mise en place d'instruments pour faire face aux risques systémiques en général et aux risques présentés par les établissements trop importants pour faire faillite en particulier, et élaboration d'un dispositif pour faciliter les procédures de règlement transnationales. Les décideurs doivent trouver un juste équilibre entre l'exigence de sûreté du système financier et la nécessité d'en préserver le caractère novateur et l'efficacité. L'inaction pourrait compromettre la reprise, perpétuer le problème de l'aléa moral et

accroître le risque que des pays fassent cavalier seul plutôt que de rechercher une solution concertée. L'application des règles importe autant que les règles elles-mêmes; aussi convient-il d'améliorer la supervision en faisant en sorte qu'elle intervienne davantage en amont.

Si la réforme réglementaire n'est pas accompagnée d'une meilleure supervision, elle sera inopérante.

Pour que l'économie mondiale retrouve une croissance vigoureuse et durable, il faut rééquilibrer la demande au niveau international. Les pays qui affichaient des déficits extérieurs excessifs avant la crise doivent assainir leurs finances publiques en évitant de brider la croissance potentielle et la demande. Il incombe dès lors aux pays qui enregistrent des excédents courants excessifs de stimuler la demande mondiale. Tandis que, anticipant une diminution des revenus, les pays déficitaires accroîtraient leur épargne, les pays excédentaires devraient faire que leur croissance soit davantage tirée par la demande interne que par les exportations, en consacrant notamment plus de dépenses aux dispositifs de protection sociale et à l'amélioration des infrastructures. Les monnaies des pays fortement déficitaires se dépréciant, il s'ensuit que celles des pays excédentaires doivent s'apprécier. Le rééquilibrage doit être appuyé par une réforme du secteur financier et par des politiques structurelles appropriées tant dans les pays excédentaires que dans les pays déficitaires.

1.2. Evolution de la situation économique et financière des pays de la CEMAC

Afin de relever les principaux défis posés par l'impact de la crise financière internationale sur les économies de la Communauté Économique et Monétaire

de l'Afrique Centrale (CEMAC), les autorités régionales ont organisé plusieurs séances de concertation regroupant tous les acteurs économiques de la Sous-région, en application des décisions de la Conférence des Chefs d'Etat de la CEMAC du 30 janvier 2009 à Libreville, et en complément des mesures nationales déjà prises. Celles-ci ont abouti à l'adoption, par le Conseil des Ministres de la CEMAC, de recommandations portant sur la mise en œuvre de mesures d'ordre fiscal, monétaire, bancaire et financier ainsi que sur l'amélioration du climat des affaires.

C'est ainsi que dans la zone, il a été noté avec satisfaction un redressement, quoique fragile, de la croissance économique, à 5,1% en 2010 contre 1,8% en 2009, en relation notamment avec le retour de la croissance mondiale, la hausse de la production pétrolière et de gaz, le lancement d'importants projets d'exploitation de minerais et l'intensification des travaux de construction des infrastructures publiques dans les pays membres. De même, les comptes publics et extérieurs se sont sensiblement améliorés sous l'effet, entre autres, du raffermissement des cours des matières premières. En outre, la liquidité bancaire et publique est restée relativement abondante. Les pressions inflationnistes se sont allégées, revenant de 4,2% en 2009 à 2,4 % en 2010, et le taux de couverture extérieure de la monnaie demeure confortable, autour de 100%.

1.2.1. Evolution du secteur réel

Le taux de croissance réel du secteur pétrolier s'est établi à 2,8 % en 2010, contre 0,7 % en 2009, tandis que celui du secteur non pétrolier s'est situé à 4,8 %, contre 2,4% un an plus tôt. En termes de contribution à la croissance, l'apport du secteur pétrolier a été de 0,5 point en 2010 (au lieu de 0,1 point un an plus tôt), et celui du secteur non pétrolier s'est

chiffré à 3,9 points, contre 1,9 point en 2009.

La progression de l'activité réelle en 2010 a été soutenue par la demande intérieure avec une contribution positive de 6,2 points imputable principalement à la bonne orientation des investissements productifs et de la consommation privée. La demande extérieure, pour sa part, grèverait la croissance à hauteur de 2,2 points. Du côté de l'offre, la hausse du PIB réel résulterait essentiellement de l'apport du secteur non pétrolier (3,4 points), la contribution du secteur pétrolier ressortant à 0,7 point.

1.2.2. Echanges extérieurs

Le compte des transactions courantes de la CEMAC a enregistré un déficit de 746,7 milliards (-2,1% du PIB) en 2010, après un déficit de 2298,8 milliards (-7,7% du PIB) en 2009, reflétant ainsi un accroissement de l'excédent commercial qui tempèrerait fortement l'augmentation du déséquilibre de la balance des services et de la balance des revenus.

S'agissant de l'endettement extérieur, le ratio de l'encours de la dette au PIB s'améliore nettement, revenant de 18% en 2009 à 12,7% un an plus tard. Cette évolution favorable résulterait principalement de l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTTE par la République Centrafricaine en juin 2009 et le Congo en janvier 2010. Ainsi, l'encours de la dette extérieure de la Sous-région reviendrait de 5635,1 milliards en 2009 à 3429,1 milliards F CFA en 2010. En revanche, en raison des retraitements de la dette au Congo notamment, le ratio du service de la dette sur les recettes budgétaires se dégrade (de 9,7% en 2009 à 15,9% en 2010), de même que celui du service de la dette rapporté aux exportations de biens et services (de 5,6% en 2009 à 9,2% en 2010).

CAMEROUN

En 2009, la croissance économique du Cameroun a fléchi du fait de la crise qui s'est manifestée dès le quatrième trimestre 2008 par la baisse de la redevance pétrolière. Les opérateurs de la filière bois ont enregistré des baisses à l'exportation, de même que la filière hévéa. Ainsi, la croissance économique initialement prévue à 4% s'est finalement stabilisée à 1,98%. Elle a été portée par le secteur tertiaire qui a progressé de 4,9% en raison de la hausse des services de télécommunications de 7,6% et de ceux des administrations publiques de 4,5% du fait de l'augmentation des dépenses du personnel (11,6% en glissement annuel). Des contre-performances ont été enregistrées par les services hôteliers et les transports, notamment les transports maritimes, ferroviaire et aérien, du fait de la crise. La contribution du secteur primaire est restée peu soutenue, à 1,9%, tirée par l'agriculture vivrière qui bénéficie des programmes d'encadrement des producteurs et de la forte demande sous-régionale. L'agriculture industrielle et l'exploitation forestière ont été particulièrement sinistrées, avec l'effondrement de la demande mondiale. Le café, le coton, le caoutchouc et le bois brut ont enregistré des pertes de parts du marché qui se sont soldées par l'accumulation des stocks suite aux annulations de commandes et à la baisse des cours mondiaux. Le secteur secondaire a, quant à lui, pesé négativement sur la croissance à hauteur de -2,4 points, à cause principalement de l'insuffisance d'énergie à l'origine du repli de l'activité industrielle. Cette contre-performance a été atténuée par la bonne tenue des BTP essentiellement liée à la normalisation des approvisionnements en matériaux de construction, particulièrement le ciment.

En 2010, la croissance a été estimée à 3,3%. Elle a été soutenue par le début de mise

en œuvre d'un important volume d'investissement dans le cadre des projets structurants annoncés par le Chef de l'Etat le 31 décembre 2009. Ces projets portent sur la construction des infrastructures dans les secteurs de l'énergie, de l'eau, des télécommunications, etc.

CONGO

En 2009, l'économie congolaise a enregistré une croissance en termes réels de 6,79%, meilleure performance de l'espace CEEAC. Cette progression du PIB s'explique par une hausse significative de la production pétrolière, conjuguée à une augmentation modérée du PIB non pétrolier. Le PIB pétrolier a progressé de 16,63% en 2009 contre 6,1% en 2008, alors que le PIB non pétrolier n'a augmenté que de 2,76% en 2009 contre 4,8 % l'année précédente ; en termes de contribution à la croissance, celle du secteur pétrolier a été estimée en 2009 à 4,5 points, contre 2 points pour le secteur non pétrolier.

La récession mondiale s'est traduite par une baisse de la demande de certaines exportations du pays, notamment le bois de construction, et par la chute des prix internationaux du pétrole, réduisant les recettes fiscales ; l'agriculture, l'élevage et la pêche ont contribué favorablement à la croissance grâce à la bonne performance de la production alimentaire résultant de l'exécution du Programme National de Sécurité Alimentaire et du Fonds agricole de soutien. Le secteur a également profité des mesures relatives à l'augmentation des surfaces cultivées, la distribution des engrais et des outils agricoles.

La contribution de la sylviculture à la croissance a été négative du fait de la chute de 50 % de production de bois de construction résultant de la baisse de la demande mondiale. Le ralentissement dans l'activité du sous-secteur combiné aux contraintes affectant les sociétés de sylviculture explique une réduction de la main-d'œuvre employée.

L'industrie pétrolière est celle qui a le plus contribué à la croissance en raison de l'expansion rapide de la production de pétrole suite à l'entrée en production de grands gisements de pétrole. La production de pétrole brut a augmenté de 15,3% en 2009 avec 12,8 millions de tonnes.

Le secteur secondaire s'est bien tenu en 2009 principalement grâce au dynamisme du secteur du bâtiment. Cette évolution positive entre dans le cadre de la poursuite et l'accélération des travaux de voirie dans les municipalités des départements de la Cuvette et de Brazzaville. D'autres chantiers publics sont en cours de réalisation. Il s'agit notamment de la construction de la route Brazzaville-Kinkala, de la route Obouya-Owando-Makoua, des travaux du port de Lékéti, de l'expansion de l'aéroport international de Maya-Maya à Brazzaville, et du bitumage de 173 kilomètres de route entre les villes de Dolisie et Pointe-Noire.

Par ailleurs, le secteur des transports et des communications a connu une croissance de 6,1% contre 6,7% en 2008. Ce léger retrait s'explique par le tassement des activités malgré la hausse annoncée des activités des sociétés de téléphone mobile (CELTEL, MIN, WARID) et de la Société nationale des télécommunications du Congo (SOTELCO). Les activités du Chemin de Fer Congo Océan (CFCO) ont enregistré une évolution positive tant pour le tonnage des marchandises transportées que pour le nombre de voyageurs.

En 2010, la situation du pays s'est améliorée. Le taux de croissance a atteint 10%. Les perspectives économiques du Congo pour 2011 sont favorables, raison pour laquelle une nouvelle grille salariale a été adoptée par les pouvoirs publics, et l'augmentation des salaires est effective depuis le premier trimestre 2011. Le pays devrait

bénéficier de la reprise de l'activité économique mondiale qui soutient le cours du baril de pétrole. Le taux de croissance du PIB devrait évoluer de manière stable autour de 10 % au cours des prochaines années.

GABON

En 2009, la croissance a fléchi à 0,01%. La production de pétrole a reculé de 1,3% compte tenu des dysfonctionnements au niveau des installations et de l'indisponibilité d'appareils de forage, conduisant au report de la mise en exploitation de nouveaux gisements marginaux. Par ailleurs, la production de manganèse a chuté de 59,5%, en liaison avec la morosité du marché mondial de l'acier, tandis que les exportations de grumes se sont contractées de 29% à cause de l'affaiblissement de la demande des bois tropicaux sur les marchés chinois et européens. Dans le secteur primaire, la branche « agriculture, élevage et pêche » a mieux résisté, avec une bonne tenue des cultures vivrières. Dans le secondaire, les secteurs du caoutchouc, de l'industrie du bois ainsi que des bâtiments et travaux publics ont enregistré un recul de leurs exportations, respectivement de 48,3%, 19,8% et 13,3%. L'industrie du caoutchouc a été durement frappée par la baisse de la demande mondiale des constructeurs de pneumatiques, tandis que le secteur de la construction a été affecté par la mauvaise tenue du segment bâtiment et génie civil. Par contre, les autres branches ont conforté leurs performances enregistrées l'année précédente. Il s'agit :

- i) de l'énergie, avec une hausse de 1% de la production hydroélectrique ;
- ii) des industries chimiques, grâce à la croissance de 12,5% de l'activité dans les peintures et de 25,6 % de celle des lubrifiants ;
- iii) de l'agro-industrie, suite aux bons résultats enregistrés par les brasseries,

l'industrie meunière et avicole, le sucre et les tabacs.

Concernant le secteur tertiaire, le transport ferroviaire et l'hôtellerie ont connu des contre-performances, en raison de la mauvaise conjoncture dans les mines et l'exploitation forestière. Par contre, les télécommunications ont fortement progressé, de même que le transport aérien. Le secteur du commerce général et des autres services ont réalisé de bonnes performances, alors que les ventes des véhicules et des produits pétroliers ont baissé.

En 2010, la croissance économique est remontée à 5,4%, en raison de la hausse de la production de pétrole suite aux investissements effectués sur le champ Anguile, du redressement de la production dans les secteurs des mines et de la sylviculture avec la reprise de la demande au niveau mondial et de la consolidation de l'activité dans la téléphonie mobile, les autres services et le commerce, compte tenu de l'amélioration du revenu disponible des ménages.

GUINEE EQUATORIALE

En 2009, le taux de croissance du pays a reculé et est revenu à -0,40 %, en rapport essentiellement avec les contre-performances enregistrées par le secteur pétrolier, avec la chute de la production de pétrole sur le champ de Zafiro, et celui de l'exploitation forestière, affectée par la mise en application du décret instituant la transformation de 85 % du bois en grumes avant exportation. Il s'y ajoute le ralentissement de l'activité dans le secteur du bâtiment et des travaux publics, second pilier de l'économie après le pétrole. Il est à noter les difficultés rencontrées par les secteurs de l'agriculture et la petite industrie où l'activité a manqué de dynamisme.

En 2010, le taux de croissance du PIB s'est redressé faiblement à 1,90 %, dans un contexte caractérisé par le repli de la

production pétrolière lié à la poursuite des travaux de maintenance des installations pétrolières, l'augmentation de la production du gaz et la bonne tenue du secteur non pétrolier. Le secteur du bâtiment et des travaux publics commence à profiter de la mise en œuvre de plusieurs projets de construction d'ouvrages dans le cadre de l'organisation de la Conférence de l'Union Africaine prévue en Guinée Equatoriale en 2011, et de la Coupe d'Afrique de Nations de football en 2012.

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

La reprise de l'activité économique en République centrafricaine (RCA) s'est confirmée en 2010, avec un taux de croissance du PIB réel estimé à 3.4 %. Cette évolution favorable intervient après que l'économie centrafricaine ait subi en 2009 les effets de la crise économique et financière mondiale déclenchée en 2008.

L'année 2010 correspond pour la RCA à celle de l'achèvement de la rédaction de son premier document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) et de son programme économique et financier avec le Fonds Monétaire International (FMI), soutenu par la Facilité Elargie de Crédit (FEC) accordée en décembre 2006 par le FMI. La sixième et dernière revue de la FEC a été approuvée par le Conseil d'Administration du FMI le 25 août 2010, récompensant les efforts déployés en matière de réformes économiques et financières. En effet, la RCA a atteint le point d'achèvement de l'Initiative PPTTE et de l'Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale (IADM) en juin 2009.

La RCA est un État « post-conflit » et « fragile », en raison des crises socio-politiques et militaires récurrentes qu'elle a connues ces deux dernières décennies. Ces crises ont mis à mal le tissu économique et détruit les infrastructures

socio-économiques de base. Depuis 2005, la RCA s'est inscrite dans une dynamique de relance économique et de transition politique qui a abouti aux élections présidentielle et législatives du 23 janvier 2011. Le pays, doté d'abondantes ressources naturelles, a progressé dans la stabilisation économique et la mise en œuvre de réformes financières et structurelles, ainsi que dans la réhabilitation des services sociaux de base.

La consolidation de ces acquis sur le plan économique et social dépendra en grande partie de la capacité du pays à mener à bien le processus de stabilisation politique et à respecter les accords de paix, à travers notamment le programme de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR) adopté lors de la tenue en décembre 2008 des assises du « dialogue politique inclusif ». Ce DPI avait réuni la majorité présidentielle, l'opposition, les mouvements politico-militaires, la société civile et les institutions publiques. Le succès de la transition d'une période d'instabilité prolongée vers la croissance et le développement résultera également de la capacité du pays à mobiliser plus de ressources que celles qui sont actuellement engagées. Cette préoccupation a amené le gouvernement, en accord avec ses principaux partenaires au développement, à programmer une table ronde des bailleurs de fonds, prévue courant 2011.

TCHAD

En 2010, l'économie tchadienne a évolué dans un environnement plutôt favorable avec un taux de croissance estimé à 5,9 %, contre 1,7 % seulement en 2009. L'amélioration de la situation sécuritaire est un des facteurs clés de cette croissance, qui a également été tirée par des facteurs exogènes tels que le redressement des prix du pétrole brut sur les marchés internationaux, et au plan interne par une légère relance dans le

secteur pétrolier (0,3 %) et une forte croissance du secteur non pétrolier (6,4 % en 2010 contre 3,3 % en 2009).

Avec la reprise de la demande mondiale et la poursuite des investissements tant dans le secteur du bâtiment et travaux publics (BTP) que dans le secteur pétrolier, la croissance économique devrait atteindre 5,7 % en 2011 et 6,9 % en 2012.

Sur le front des prix, l'on enregistre un repli significatif des tensions inflationnistes avec un taux d'inflation moyen de 0,6 % à fin 2010 contre 10,1 % en 2009. En revanche, la gestion des finances publiques enregistre des contre-performances liées à des insuffisances dans la programmation des dépenses d'investissement. Ces dépenses, financées sur ressources internes, ont largement dépassé les limites qui avaient été prescrites dans la loi des finances 2010. Il en résulte à fin 2010, un déficit du solde primaire hors pétrole estimé à 28,4 % en 2010, contre 25,1 % en 2009.

Toutefois, la bonne tenue des cours du pétrole intervenue en 2010 a permis au Tchad d'améliorer substantiellement sa position extérieure par rapport à 2009.

En dépit des progrès réalisés au cours de l'année 2010, les indicateurs sociaux du Tchad demeurent largement en deçà de ceux que l'on observe en Afrique au sud du Sahara. D'après les données de la seconde Enquête sur la Consommation et le Secteur Informel au Tchad (ECOSIT 2), la pauvreté touche 55 % de la population et reste un phénomène à dominance rurale : 87% de la pauvreté monétaire qui sévit au Tchad se situe en milieu rural. L'objectif du gouvernement, en ce qui concerne la pauvreté, est de baisser l'incidence de la pauvreté globale à 41,3% et l'incidence de la pauvreté urbaine à 20,4 % en 2011 contre 24,6 % en 2003, ainsi que celle de la pauvreté rurale à 44 % en 2011 contre 58,6 % en 2003.

1.3. Situation économique et financière du Cameroun

1.3.1. Rappel de la stratégie de développement du Cameroun

Afin de renforcer la reprise économique amorcée depuis une décennie et l'asseoir durablement, le Cameroun a choisi d'inscrire ses politiques de développement dans une perspective plus large et plus globale. Pour ce faire, elle s'est dotée d'une Vision Prospective, qui guide sa stratégie nationale de développement à long terme¹.

A- Vision et Stratégie

a) La vision

La vision prospective du Cameroun est qu'à l'horizon 2035, le pays devienne un pays émergent dont le développement économique et social est durable avec une économie forte, diversifiée et compétitive, dans laquelle l'industrie manufacturière est prédominante (dans le PIB et les exportations), dont l'intégration à l'économie mondiale est effective et le niveau de pauvreté résiduel, classé parmi les pays à revenu intermédiaire, en termes de revenu par tête.

Les principaux objectifs visés sont de :

- 1°) *Réduire la pauvreté à un niveau socialement acceptable*, en ramenant le taux de pauvreté en dessous du seuil de 10% ;
- 2°) *Atteindre le stade de pays à revenu intermédiaire*, en veillant, au-delà des politiques de croissance et d'emploi, à intensifier et généraliser la disponibilité et la qualité des services de santé, d'éducation, de formation et des infrastructures (énergie, routes, eau potable, etc.) ;

3°) *Devenir un Pays Industrialisé*, en mettant l'accent sur ses atouts immédiats (agriculture, extraction minière, etc.) et en veillant à une répartition égalitaire des revenus ;

4°) *Consolider le processus démocratique et renforcer l'unité nationale*

Au plan macroéconomique, les objectifs sont :

- a) *la préservation de la stabilité du cadre macroéconomique*, par la préservation de la viabilité des finances publiques et de l'endettement extérieur, la réduction des pressions inflationnistes, la limitation des déséquilibres de la balance des paiements à des seuils convenables et la compétitivité internationale de l'économie camerounaise ;
- b) *L'amélioration de la productivité de l'économie*, à travers le redéploiement de l'effort vers les secteurs dynamiques, la mise à niveau des entreprises, et la formation généralisée des ressources humaines ;
- c) *L'augmentation du poids du secteur de la transformation*, par la mise en place d'un noyau industriel continuellement renforcé ;
- d) *La promotion des emplois décents*, reposant sur l'adéquation formation/emploi et le développement des PME ;
- e) *L'accroissement significatif du volume des investissements*, avec un taux global d'investissement de 30% stimulé par les investissements publics dans les infrastructures et les investissements privés de modernisation de l'outil de production ;
- f) *La collecte de l'épargne, et le financement de la croissance et du développement*, à travers un système financier très dynamique et diversifié, un partenariat financier et des dispositions institutionnelles

¹Ministère de l'Economie, de la planification et de l'Aménagement du Territoire, « Cameroun vision 2035 », Document de Travail, février 2009, p. 16.

particulièrement incitatives pour l'attraction des capitaux internationaux ;

- g) *La modification de la structure des échanges avec l'extérieur et l'élargissement des marchés*, avec un solde des échanges commerciaux portant sur les produits manufacturés moins défavorable et une prospection économique portant davantage sur la conquête des filières internationales de production et la capture des segments productifs où le pays affirme une certaine hégémonie régionale, voire mondiale ;
- h) *La Promotion de la mutation et de la professionnalisation des services*, avec un secteur des services plus en adéquation avec le reste de l'appareil productif et tourné vers le monde, notamment par les transactions financières et le tourisme.

- **Stratégie de développement**

La stratégie de mise en œuvre de la vision prospective du Gouvernement se décompose en cinq stratégies transversales qui sont (i) l'intégration nationale; (ii) l'industrialisation; (iii) l'intégration régionale et l'insertion internationale; (iv) le nouveau rôle de l'Etat et le partenariat; (v) la gouvernance.

- **Stratégie d'intégration nationale**

La stratégie d'intégration nationale est segmentée en plusieurs axes qui doivent être déclinés en stratégies opérationnelles, à savoir l'intégration et la mobilisation nationales, la promotion des valeurs communes, la participation de toutes les catégories ou groupes sociaux aux processus de prise de décision, la lutte contre les forces centrifuges, la solidarité et la redistribution équitable des richesses, le développement équilibré et harmonieux du territoire, la mobilisation citoyenne et

le réarmement moral, la communication sociale.

- **Stratégie d'industrialisation**

L'ambition de devenir un pays émergent requiert dans le secteur industriel que le Cameroun atteigne le statut de Nouveau Pays Industrialisé (NPI), ce qui implique que la part de la production manufacturière dans le PIB soit de l'ordre de 23 à 24 % et que l'exportation de produits manufacturés prenne une place plus importante dans la structure des échanges extérieurs au détriment des produits primaires. L'industrialisation, qui est le socle et la pierre angulaire de la vision de développement à long terme du Cameroun reposera ainsi sur trois axes fondamentaux, à savoir : la promotion du secteur manufacturier, le développement des infrastructures et la formation du capital humain.

- **Stratégie d'intégration régionale et d'insertion internationale**

L'intégration régionale constitue l'option stratégique choisie par le Cameroun pour réussir son insertion dans l'économie mondiale. Pour le décollage industriel, l'objectif est de créer un marché sous régional unique permettant de mieux résister aux chocs extérieurs, de profiter des économies d'échelle pour intensifier les échanges intra-régionaux, de bénéficier des avantages d'une spécialisation locale et de mener certains projets communs en évitant des gaspillages et des redondances.

La stratégie d'insertion internationale est portée par les piliers qui fondent la diplomatie et les relations extérieures dans un monde multipolaire, pour permettre au pays de tirer profit de sa position stratégique dans le Golfe de Guinée et de son rôle de jonction entre le Nigeria et l'Afrique centrale dans le positionnement géostratégique des

puissances industrielles autour du Golfe de Guinée.

- **Rôle économique de l'Etat et partenariat public-privé**

Le rôle de l'Etat dans le domaine économique s'inscrit dans un paradigme d' *"Etat stratège et pragmatique"*. Au regard des enseignements tirés des récentes évolutions idéologiques où le mythe du marché tout puissant a progressivement reculé au profit d'une combinaison optimale entre l'interventionnisme et le libéralisme, et compte tenu de l'ouverture des frontières, des progrès technologiques, de l'imbrication étroite des économies, de la volonté croissante des populations d'influer sur la façon dont elles sont administrées, ce nouveau paradigme de l'Etat se décline en trois axes : la planification stratégique, la régulation et l'interventionnisme proportionné et ciblé.

Le partenariat avec les secteurs privés national et étranger est l'une des articulations majeures du nouveau rôle économique de l'Etat. La promotion du secteur privé sera articulée autour de la promotion des formes appropriées de partenariat public-privé telles que les contrats de gérance, les joint-ventures, les opérations de leasing, les concessions, l'affermage, les contrats de type Build-Operate and Transfer (BOT) ou de type Build-Own and Operate (BOO), afin d'intéresser les investisseurs privés nationaux ou étrangers à la réalisation et/ou à la gestion des projets industriels et d'infrastructures.

- **Stratégie de gouvernance**

Le renforcement de la gouvernance vise à permettre au Cameroun de disposer plus que par le passé d'un leadership responsable, dynamique, proactif, anticipant sans cesse sur les évolutions conjoncturelles et structurelles et ayant mis en place, à tous les niveaux de

responsabilité, les principes de gestion axée sur la recherche de la performance. Le Cameroun deviendrait alors un pays où le risque d'investissement est très faible, améliorant ainsi son attractivité. Les axes de cette stratégie sont le renforcement de la lutte contre la corruption, l'amélioration du système judiciaire, la culture démocratique, la décentralisation, le renforcement des capacités opérationnelles de l'Etat, et la gouvernance d'entreprise.

b) Politique économique

Les programmes du Gouvernement se sont dans l'ensemble déroulés conformément aux séquences prévues dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) ; ce qui vaut au pays d'avoir conclu les six revues de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (juillet 2005-juin 2008) du FMI et de bénéficier du concours des autres partenaires au développement pour la mise en œuvre de sa stratégie de réduction de la pauvreté. Au plan des réformes structurelles, des privatisations ont été menées dans les secteurs de l'électricité, de la filière thé, du terminal à conteneur de Douala, du chemin de fer et plus récemment de l'eau. En revanche, le processus n'est pas achevé pour l'opérateur de téléphonie publique fixe CAMTEL.

En janvier 2009, le Cameroun a conclu son programme économique et financier triennal (juillet 2005-juin 2008). Le Gouvernement poursuit la mise en œuvre des réformes structurelles et institutionnelles, notamment dans les domaines des finances publiques, de la fonction publique et du climat des affaires. A la suite du document de stratégie de réduction de la pauvreté, un Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), cadre de référence de l'action gouvernementale pour la période 2010-2020 a été adopté et

sa mise en œuvre à démarré au cours de l'année 2010.

La stratégie de croissance du DSCE est fondée sur la réalisation de grands projets d'infrastructure, la modernisation de l'appareil de production, le développement humain, l'intégration régionale, la diversification des échanges commerciaux, et le financement de l'économie, afin de porter la croissance aux alentours de 5,5% l'an en moyenne sur la période 2010-2020, faire passer le sous-emploi de 75,8%² à moins de 50% en 2020 à travers la création de milliers d'emplois formels dans les dix prochaines années, ramener le taux de pauvreté monétaire de 39,9% en 2007 à 28,7% en 2020, et atteindre en 2020 l'ensemble des Objectifs de Développement du Millénaire. Le Gouvernement compte également améliorer le climat des affaires afin de porter le taux d'investissement à 25%, nécessaire à la réalisation d'une croissance soutenue et durable.

Toutefois, il y'a lieu de noter que la mise en œuvre de la stratégie de développement du Cameroun pourrait pâtir de l'absence de plans d'actions chiffrés à court et à moyen terme et d'une politique de financement claire, qui devraient normalement quantifier les besoins à chaque étape de l'exécution des programmes et définir les instruments financiers à mobiliser. Cette situation atténue la lisibilité de cette stratégie par les partenaires financiers qui, n'ayant pas été associés à l'élaboration de ce programme économique, disent manquer d'informations pertinentes pour s'engager véritablement dans son financement.

c) Politique financière

- **Fiscalité**

² Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi, p. 52.

Conscient de ce qu'aucune relance économique durable ne peut être envisagée sans une réelle politique de financement des investissements, le Gouvernement a entrepris un certain nombre de réformes au plan fiscal destinées à favoriser ou à faciliter l'accès au crédit nécessaire à la création de richesses. Dans un contexte marqué par la crise financière internationale en 2008, ces mesures constituent la trame de fond d'une fiscalité à la fois d'attrait de l'épargne et d'allègement du coût de l'accès au financement.

- 1) Pour l'essentiel, ces mesures structurelles ont trait aux avantages fiscaux et exonérations accordées à certaines opérations normalement soumises à taxation. La démarche des autorités vise ainsi à inciter les particuliers et de manière générale tout agent économique en excès de liquidité, à effectuer des dépôts auprès des établissements de crédit.
- 2) En ce qui concerne les dépôts, l'une des mesures a consisté en la détaxation des revenus générés par lesdits dépôts.
- 3) Afin d'offrir aux entreprises et à tous les investisseurs, des facilités d'accès au crédit nécessaire aux investissements créateurs de richesses, de nombreuses mesures fiscales ont également été prises, dont notamment la mise en place de la Commission de Réformes Fiscales, les dispenses d'impôt de certaines opérations normalement soumises à taxation, l'opérationnalisation des centres de formalités de création d'entreprises de Yaoundé et de Douala dont le but est de réduire les coûts et les délais de création des PME, la validation du plan de migration des acteurs du secteur informel vers le secteur structuré avec l'appui de l'Union Européenne.

Toutefois, pour parvenir à un niveau de mobilisation optimal et satisfaisant de recettes fiscales, à même d'assurer le financement des politiques de développement, la stratégie de l'administration fiscale a été axée sur (i) l'amélioration de l'environnement fiscal des affaires ; (ii) la poursuite de la réorganisation des services ; (iii) la rationalisation et la maîtrise des dépenses fiscales ; (iv) l'élargissement de l'assiette de l'impôt et la sécurisation des recettes.

L'amélioration de l'environnement fiscal des affaires s'est faite par : (i) la mise en œuvre de la télé déclaration et du télépaiement ; (ii) la refonte des imprimés et formulaires de déclaration ; (iii) l'institution et l'application des indicateurs de qualité de service ; (iv) l'amélioration de la gouvernance et de l'information des contribuables.

La poursuite de la réorganisation des services s'est faite à travers : (i) la mise en place de Centres divisionnaires des impôts reconfigurés sur le modèle des Centres de moyennes entreprises ; et (ii) la poursuite de la gestion spécialisée par type de clientèle et par secteur d'activité (cette approche managériale déjà éprouvée au niveau des grandes entreprises et des moyennes, s'étant révélée d'une efficacité certaine).

La rationalisation et la maîtrise des dépenses fiscales ont visé : (i) la suppression des mesures incitatives non pertinentes ; (ii) plus de rigueur dans l'octroi d'avantages fiscaux aux entreprises dans le cadre des régimes fiscaux particuliers ; (iii) le suivi et le contrôle de conformité des avantages fiscaux ; et (iv) l'évaluation systématique des dépenses fiscales consenties.

L'élargissement de l'assiette fiscale a porté sur : (i) le renforcement de l'informatisation de la gestion de l'information fiscale ; (ii) l'exploitation et la valorisation des liaisons informatiques

avec la Douane (maîtrise du fichier des importations) et le Budget (maîtrise du fichier des fournisseurs de l'Etat) ; (iii) l'amélioration du système d'identification et d'immatriculation des contribuables ; (iv) l'élimination des sources d'évasion fiscale et de niches fiscales qui génèrent d'importants manque-à-gagner pour le Trésor public ; et (v) la refonte des régimes d'imposition dans l'optique d'inciter les acteurs du secteur informel à regagner le secteur formel.

Les autorités ont pris en compte les avantages consentis dans le cadre des régimes du Code des investissements et de la Zone franche, tels que ci-dessus rappelés, lors de l'élaboration des textes d'application de la Charte des investissements, laquelle a posé le principe de l'abrogation des régimes sus-évoqués.

De même, le Gouvernement s'est engagé à renforcer les mesures ci-dessus et à apporter davantage d'homogénéité et de cohérence entre celles-ci, notamment dans le souci d'assurer une égalité de traitement des opérateurs intervenant dans les secteurs que le législateur a décidé de promouvoir.

- **Financement bancaire**

De nombreuses mesures ont été prises et des actions engagées, en vue d'accroître la concurrence bancaire et l'efficacité de l'intermédiation financière, dans le but de faciliter l'accès au crédit bancaire. De même, dans le souci d'améliorer l'offre et le rôle du système bancaire dans l'économie, la BEAC a mené des actions visant, d'une part la modernisation des moyens de paiement, et d'autre part, l'élimination des obstacles au bon fonctionnement des banques.

Toutefois, le secteur financier se caractérise toujours par un faible taux de bancarisation, une surliquidité bancaire, une prédominance des crédits à court

terme essentiellement destinés au financement des besoins courants des entreprises et de consommation des ménages. Si au niveau de la BEAC, la politique monétaire demeure axée sur la stabilité des prix et la gestion de risque de surliquidité, les conditions de banque, quant à elles subissent une variation permanente.

Sous administration provisoire depuis 2009, la Commercial Bank of Cameroon est en restructuration.

L'Etat entend aux côtés de ses partenaires de la CEMAC, tout mettre en œuvre pour résorber la forte liquidité bancaire afin que celle-ci profite plus aux crédits d'investissement à moyen et long terme.

• La microfinance

Le secteur de la microfinance a connu un développement important au cours de ces dernières années. Son importance dans l'économie camerounaise se précise davantage eu égard à la progression croissante des principaux indicateurs d'activités. Afin de normaliser l'activité de microfinance dans le but de sécuriser l'épargne des déposants et de favoriser le financement des microprojets, les autorités de la CEMAC, la COBAC et le CNC, ont mené une série d'actions.

Au cours de la période 2000-2010, les actions menées par l'autorité monétaire et l'autorité de contrôle dans le cadre de l'assainissement du secteur de la microfinance ont porté sur :

- La radiation de 384 sociétés coopératives du registre des sociétés coopératives et des groupes d'initiative en 2002 ;
- La création de l'Association Nationale des Etablissements de Microfinance du Cameroun en 2003 (ANEM-CAM) ;
- La mise sur pied de la Cellule des Systèmes Financiers Décentralisés

dès le début des années 2000, qui a été transformée en Sous-Direction de la Microfinance en 2004 (décret n°2004/320 du 08 décembre 2004 portant organisation du Gouvernement) puis en Division de la Réglementation et de la Promotion de la Microfinance le 8 novembre 2008 (Décret N° 2008/365 du 08 novembre 2008 portant organisation du Ministère des Finances) ;

- La fermeture de 205 EMF non-conformes, sur près de 750 déclarés à l'issue du recensement de 2005 ;
- La collecte des informations statistiques sur les EMF en vue de la constitution d'une base de données, du 10 octobre au 10 novembre 2007 ;
- L'actualisation et la publication de la liste des EMF agréés ;
- L'instauration d'un contrôle administratif par le Ministère des Finances ;
- L'élaboration et l'adoption d'un Plan Comptable des établissements de microfinance dont la mise en application effective a démarré en juin 2010 ;
- L'institution d'une procédure d'immatriculation et de radiation des établissements de microfinance au Conseil National de Crédit.

• Renforcement de la mobilisation de l'épargne nationale

Face aux contraintes relatives au financement de l'économie camerounaise, le Gouvernement a entrepris des actions visant à mobiliser l'épargne nationale afin de mieux l'utiliser. C'est ainsi qu'en décembre 2010, un emprunt obligataire a été lancé et a permis de collecter 200 milliards de F CFA, affectés au financement des grands projets. Cette procédure qui représente une source alternative de

financement du développement et des besoins de trésorerie du pays, devra se poursuivre au cours des prochaines années.

Dans la mesure où l'implantation des banques dans les grands centres urbains et les conditions d'ouverture d'un compte limitent l'accès des petits épargnants au secteur financier structuré, les actions évoquées ci-dessus devront permettre de faire évoluer les Etablissements de microfinance vers le statut de banque de proximité, de mieux les encadrer par un dispositif institutionnel adapté, et de répartir les segments de marché de manière à élargir la base géographique et sectorielle de leurs activités, ce qui permettra davantage de mobiliser l'épargne de toutes les catégories d'agents économiques.

- **Stratégie d'endettement**

Suite à l'atteinte du point d'achèvement qui a permis au Cameroun de retrouver la viabilité de sa dette et d'améliorer ses marges d'endettement, on a noté l'apparition de nouveaux bailleurs de fonds qui recherchent une rentabilité élevée de leurs capitaux, en proposant des financements moins concessionnels que ceux recommandés au pays par les Institutions de Bretton Wood (Au moins 35% d'élément don) d'une part, ainsi que des attaques des « Fonds voutours », qui veulent profiter de l'amélioration de la capacité de remboursement du pays, d'autre part.

Face à cela, nos pays doivent veiller à ne pas retomber à moyen terme dans une situation de surendettement. La prise de conscience de l'existence de tels risques, a conduit les Ministres chargés des Finances de la sous région CEMAC à adopter le 19 mars 2007, le Règlement n° 12/07-UEAC-186-CM-15 portant cadre de référence de la politique d'endettement public et de gestion de la

dette publique. Ce règlement, étape importante de la réforme juridique et institutionnelle de la gestion de la dette publique, fait obligation au Cameroun de :

- mettre en place un Comité National de la Dette Publique pour assurer la coordination de la politique d'endettement avec les autres politiques macroéconomiques. Le décret portant création de cette structure ayant déjà été signé, il ne reste plus qu'à la rendre opérationnelle ;
- élaborer et annexer à la loi des finances de chaque année, un document de stratégie d'endettement public faisant clairement ressortir :
 - la justification de l'emprunt ;
 - les plafonds d'endettement et des garanties accordées par l'Etat ;
 - la structure du portefeuille de nouveaux emprunts ;
 - les termes indicatifs des nouveaux emprunts ;
 - le profil de viabilité de la dette sur un horizon de 15 ans.

La mise en application de ce règlement devrait conduire le Cameroun à renforcer la fonction de « middle office » (réflexion stratégique), relative à la politique d'endettement. Il s'agit notamment de la détermination et de la structuration du besoin de financement à partir des programmes et projets préalablement sélectionnés et intégrés dans le cadrage macroéconomique, qui devrait alors donner au « front office » (fonction de négociation), les orientations précises sur les caractéristiques des financements à rechercher pour chaque besoin, dans le but d'apporter à ce projet ou programme, compte tenu de son rendement, un financement approprié, au regard de son coût.

En attendant l'implémentation effective de la stratégie d'endettement, on relève une réduction du stock de la dette

publique qui est passée de 4890,3 milliards en 2005, à 1424 milliards FCFA en décembre 2010, soit 15,9% du PIB en termes réels. Cette évolution résulte essentiellement des allègements de dettes obtenus après l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE, d'une politique d'endettement extérieur prudente et cohérente avec le cadre macroéconomique, ainsi que du respect des échéances de la dette publique extérieure. Par ailleurs, l'examen des données des Tableaux d'Opérations Financières de l'Etat (TOFE) sur la période allant de 2003 à 2008 montre, notamment, aussi bien en termes de dotation qu'en termes de réalisation, que le ratio "dépenses de capital/recettes totales et dons" a été inférieur à 25%.

Dans ce contexte, il y a lieu de procéder à : (i) la mise en œuvre de la disposition du Règlement n° 12/07-UEAC-186-CM-15 portant élaboration conjointe à la loi des finances d'un document de stratégie d'endettement ; (ii) l'adoption d'une stratégie équitable et plus lisible d'apurement de la dette interne.

1.3.2. Assurances, microfinance et marché financier

Dans le secteur des assurances, l'activité a poursuivi sa croissance en 2008 avec un chiffre d'affaires de 113,2 milliards, en hausse de 10,5% par rapport à 2007. La branche *Incendies, Assurances, Risques Divers et Transport* (IARDT) perd 0,6 point de part de marché au profit de la branche Vie qui représente désormais 23,1% du chiffre d'affaires global. Toutes branches confondues, les sociétés d'assurance ont payé 40,5 milliards de sinistres, soit 4,6% de plus qu'en 2007. Les engagements réglementés s'élèvent à 173 milliards pour des actifs admis en représentation de 189 milliards, soit un taux de couverture de 109,3%. En 2009, le chiffre d'affaires du marché est de 120 milliards. En 2010, le secteur a enregistré une production globale de 127,9

milliards de F CFA, soit une hausse de 8,28 % par rapport à l'année 2009. La branche *assurances de dommages* occupe 75,7 % de cette production, contre 75,8 % en 2009. L'exploitation de toutes les branches confondues a conduit à un résultat de 8,3 milliards F CFA, en baisse de 22 % par rapport à celui de 2009. En termes d'emplois, le secteur totalise 1 462 emplois directs dont 367 Cadres, 576 Agents de maîtrise et 519 employés.

Au 31 décembre 2010, le secteur de la microfinance compte 440 EMF repartis en 186 EMF indépendants et 254 EMF affiliés à un réseau. Le secteur dispose de cinq (5) réseaux agréés : CAMCCUL (177 EMF), CVECA Centre (33 EMF) et CVECA Grand Nord (8 EMF), CMEC Ouest (19 EMF), CMEC Nord-Ouest (8 EMF). Le secteur est dominé par les EMF de première catégorie qui représente 94 % des établissements agréés au Cameroun.

Selon le rapport d'évaluation du secteur de la microfinance du Ministère des Finances au 31 juin 2010, l'encours des crédits est resté stable à 150 milliards et principalement orienté vers l'agriculture, le commerce, les PME et les TPE. Les dépôts stagnent à 200 milliards. Des réformes sont engagées (plan comptable, application informatique) pour renforcer le contrôle et la supervision des EMF, et mettre un terme aux dysfonctionnements du secteur.

Sur le marché financier, la capitalisation boursière des trois entreprises (SEMC, SAFACAM et SOCAPALM) cotées à la « Douala Stock Exchange » (DSX) a augmenté de 4,54 milliards entre fin janvier et fin décembre 2010, pour se situer à 87,42 milliards. Dans la même période, le cours de l'action SEMC s'est apprécié de 60,4 % pour se situer à 95 001 Francs ; celui de SAFACAM s'est apprécié quant à lui de 8,6 % pour s'établir à 38 001 Francs CFA. A l'inverse, celui de l'action SOCAPALM

s'est inscrit dans un trend stable en se fixant à 40 998 Francs.

Enfin, le Gouvernement a poursuivi la stratégie de diversification des sources de financement de l'économie à travers le lancement d'un emprunt obligataire de 200 milliards destinés aux grands projets au cours du mois de décembre 2010.

1.3.3. Finances Publiques

Compte tenu des objectifs ambitieux affichés par le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), les ressources ont été fixées en fonction des charges récurrentes et des besoins pour la réalisation des projets d'investissements publics en 2010, exercice de lancement du DSCE. Avant cela, la politique contra cyclique menée pendant la crise avait amené à puiser dans les réserves du Trésor en 2009. Par ailleurs, les exemptions ponctuelles décidées pour lutter contre la vie chère ou soutenir des activités en difficulté ont été maintenues en 2010 pour consolider la reprise. Dans ces conditions, le Gouvernement a prévu de recourir pour la première fois à un emprunt obligataire pour boucler le budget, notamment la composante investissement.

La gestion budgétaire à flux tendus inhérente à ce cadrage, a été accentuée par la réalisation en 2010 de dépenses liées à des événements majeurs : Coupe d'Afrique des Nations et Coupe du Monde de Football, préparatifs des célébrations des cinquantièmes de l'indépendance et des armées, et du Comice agropastoral, etc. D'importantes dettes croisées entre des entreprises de services publics et l'Etat ont également éprouvé la trésorerie publique. Pour, entre autres, éviter d'accumuler des arriérés qui pénaliseraient les créanciers de l'Etat (prestataires de l'Etat, agents publics), minimiser le report de dépenses à l'exercice 2011, tenir compte d'une activité économique moins soutenue que

prévue, les estimations de recettes ont été actualisées par une ordonnance portant Loi de finances rectificative. Equilibré en recettes et en dépenses à la somme de 2520,6 milliards, le budget a été révisé en baisse de 49,4 milliards (-1,9%) par rapport à celui de la Loi de finances initiale arrêté à la somme de 2570 milliards.

Ainsi au 31 décembre 2010, le cumul des ressources budgétaires est estimé à 2498,0 milliards, dont 1941,6 milliards de recettes internes et 556,4 milliards d'emprunts et dons, soit un taux de réalisation de 99,1% par rapport aux prévisions. Comparativement à fin décembre 2009, les ressources budgétaires s'accroissent de 14,6% et intègrent la contrepartie de 102,6 milliards de l'allocation de Droits de Tirages Spéciaux (DTS) reçue du FMI et l'émission des titres publics de 200 milliards.

A fin décembre 2010, les recettes pétrolières sont évaluées à 456,6 milliards, soit un excédent de 49,6 milliards sur les prévisions initiales. Par rapport à la même période de 2009, elles sont en baisse de 62,8 milliards. La redevance SNH est en hausse de 57,2 milliards et se situe à 371,6 milliards. A l'inverse, les impôts sur le bénéfice de l'année 2010 des sociétés pétrolières baissent de 55,3% et s'établissent à 85 milliards.

Au 31 décembre 2010, les recettes non pétrolières sont estimées à 1485 milliards, soit un taux de réalisation de 98,7%. Elles sont en baisse de 181,3 milliards par rapport à la même période de 2009. Par rubriques, les impôts et taxes baissent de 117,3 milliards comparativement à 2009 et se chiffrent à 895,4 milliards ; les recettes douanières enregistrent un excédent de 28,5 milliards par rapport aux prévisions initiales et totalisent 528 milliards ; les recettes non fiscales baissent de 6,9

milliards par rapport à l'exercice 2009 et s'élèvent à 90,1 milliards.

Constituées de prêts et dons, du recours au système bancaire et de l'émission des titres publics, les autres ressources sont prévues à 609,6 milliards dans la Loi de finances. En fin d'exercice 2010, le niveau d'encaissement est estimé à 556,3 milliards, dont 258,3 milliards de prêts, 200 milliards d'émission de titres publics et 87 milliards de dons.

De janvier à décembre 2010, les dépenses sont évaluées à 2 498 milliards, soit un taux d'exécution de 99,1%. Par rapport à la même période de 2009, elles sont en hausse de 581 milliards ; les dépenses de personnel augmentent de 8 milliards et se chiffrent à 632 milliards ; les dépenses en biens et services s'accroissent de 13,2 milliards en s'établissant à 476,2 milliards. Les dépenses de pensions et des autres subventions ont été entièrement exécutées en fin d'année 2010 par rapport aux prévisions.

En 2010, les dépenses d'investissement s'élèvent à 629,2 milliards. Sur ressources propres, elles se chiffrent à 372 milliards pour une prévision annuelle de 371,8 milliards, soit un excédent de 200 millions. Par rapport à l'exercice 2009, la dotation au titre des services de la dette a connu une augmentation de 25,8% en 2010, s'établissant ainsi à 407,5 milliards.

A fin décembre 2010, le service de la dette est estimé à 407,5 milliards. Le stock de la dette publique est estimé, quant à lui à 1424 milliards et représente 15,6% et 12,2% du PIB réel et du PIB nominal respectivement.

TITRE 2 : MONNAIE ET CREDIT

2.1. cadre institutionnel de la politique monétaire

La Convention régissant l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC) et les Statuts de la BEAC confèrent à l'Institut d'Emission commun les pouvoirs de formulation et de mise en œuvre de la politique monétaire dans le cadre général des dispositions de la Zone CEMAC et de la Zone Franc.

En effet, le régime de change des six pays de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale repose sur quatre principes de base :

- une parité fixe entre le franc CFA (franc de la Coopération Financière en Afrique Centrale) et l'euro ;
- une convertibilité du franc CFA garantie par la France ;
- une liberté totale des transferts entre les pays de la Zone Franc ;
- et la mise en commun des réserves de change.

Conformément à ces principes de base, la gestion monétaire tient compte, en particulier, des dispositions relatives au fonctionnement du Compte d'Opérations. Ainsi, si le Compte d'Opérations est débiteur pendant trois mois consécutifs ou si le rapport entre le montant moyen des avoirs extérieurs de la Banque et le montant moyen de ses engagements à vue est demeuré, au cours de trois mois consécutifs, égal ou inférieur à 20 %, les dispositions ci-après entrent en vigueur de plein droit :

a- les objectifs de refinancement sont réduits :

- de 20% dans les pays dont la situation fait apparaître une position débitrice en Compte d'Opérations ;
- de 10% dans les pays dont la situation fait apparaître une position créditrice en Compte d'Opérations d'un montant inférieur à 15 % de la

circulation fiduciaire rapportée à cette même situation (article 11 des Statuts).

b - le Comité de Politique Monétaire est immédiatement convoqué pour délibérer sur les mesures de redressement appropriées à mettre en œuvre dans les Etats à position débitrice.

Conformément aux dispositions de l'article 38 des statuts de la BEAC, le Comité de Politique Monétaire est l'organe de décision de la BEAC en matière de politique monétaire et de gestion des réserves de change. A ce titre, il :

- définit la stratégie et les objectifs de la politique monétaire et de la politique de gestion des réserves de change ainsi que les modalités de leur mise en œuvre ;
- fixe les conditions d'intervention de la Banque Centrale ;
- impose aux établissements de crédit la constitution de réserves obligatoires ;
- précise les conditions générales d'exécution par la Banque Centrale des opérations autorisées sur le marché monétaire, ainsi que les conditions des opérations d'achat et de vente d'or et celles de l'assistance de la Banque Centrale aux États membres pour l'émission et la gestion de titres publics ;
- délivre son avis conforme pour l'adoption par le Comité Ministériel des règles qui s'imposent aux Comités Monétaires et Financiers Nationaux dans l'exercice de leurs compétences ayant trait à la politique monétaire et statue sur toute demande de dérogation à ces règles ;
- procède, le cas échéant, à la révision des délibérations des Comités Monétaires et Financiers Nationaux en matière de politique monétaire, qui contreviendraient aux dispositions des Statuts et aux règles générales de procédure, de fonctionnement et d'exercice de leur compétence.

2.1.1. Stratégie et orientation de la politique monétaire

A- Les objectifs de la politique monétaire

Conformément à l'article 1^{er} de ses Statuts, l'objectif final de la politique monétaire de la BEAC est de garantir la stabilité monétaire. Sans préjudice de cet objectif, la BEAC apporte son soutien aux politiques économiques générales élaborées par les Etats membres. Pour la BEAC, dont la monnaie est rattachée à l'euro par une parité fixe, l'objectif de stabilité monétaire signifie un taux d'inflation faible et un taux de couverture de la monnaie suffisant (le seuil minimal est de 20 %).

Pour évaluer les risques pesant sur la stabilité monétaire et décider d'une action, la BEAC suit étroitement l'évolution des agrégats monétaires (taux de croissance de la masse et des crédits à l'économie). Elle affine son analyse en examinant la dynamique d'une large gamme d'indicateurs économiques et financiers.

B- Les instruments de la politique monétaire

Depuis la création du marché monétaire le 1er juillet 1994, la BEAC utilise des instruments indirects pour ses interventions. Ce mode d'action qui repose sur un contrôle de la liquidité bancaire, s'exerce à travers la politique de refinancement (action sur l'offre de monnaie centrale) complétée par l'imposition des réserves obligatoires (action sur la demande de monnaie centrale).

a) La politique de refinancement

La politique de refinancement constitue le principal mode d'intervention de la BEAC. Mise en œuvre sous forme d'avances sur titres, elle revêt deux

formes : une action par les quantités (objectif de refinancement), une action par les taux d'intérêt.

En effet, grâce à des accords de mobilisation, la BEAC sélectionne parmi les titres de créances inscrits à l'actif des établissements de crédit, ceux qui peuvent servir de support à ses concours. Elle arrête également, de façon trimestrielle, un objectif de refinancement qui représente la limite maximale des avances qu'elle est disposée à accorder par appels d'offres hebdomadaires au niveau 2 du marché monétaire. Cet objectif peut être dépassé si le taux de couverture extérieure de la monnaie est satisfaisant et s'il existe des facultés d'avances disponibles recensées au niveau des établissements de crédit éligibles. A cet effet, il est prévu un mécanisme d'interventions ponctuelles. En revanche, cet objectif devient un plafond rigide si le pays est en programme avec le FMI ou si le taux de couverture extérieure de la monnaie se dégrade profondément en se situant en deçà de 20 %.

Ces avances sont accordées à un taux d'intérêt fixé (taux d'intérêt des appels d'offres ou TIAO) par le Comité de Politique Monétaire (CPM), suivant les objectifs de la politique monétaire.

Il convient de noter que la BEAC s'appuie sur l'exercice de la programmation monétaire pour arrêter les objectifs de croissance des agrégats monétaires et de refinancement compatibles avec la réalisation des objectifs finaux de la politique monétaire. Par ailleurs, la BEAC ponctionne de la liquidité, par le biais des appels d'offres négatifs, à un taux d'intérêt fixé par le CPM (Taux d'intérêt sur les placements ou TISP).

b) La politique des réserves obligatoires

L'article 20 des Statuts de la BEAC prévoit que le Comité de Politique Monétaire de la Banque Centrale peut prendre toutes les dispositions pour imposer aux établissements de crédit la constitution de réserves obligatoires. Le recours aux réserves obligatoires vise à « mettre en banque » le système bancaire, c'est-à-dire le contraindre au refinancement lorsque les facteurs autonomes de la liquidité bancaire engendrent un excédent de monnaie centrale. Ainsi, les réserves obligatoires, par leur action structurelle, sont un complément à la politique de refinancement.

Le 1^{er} septembre 2001, le Gouverneur de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale, agissant par délégation du Conseil d'Administration, a décidé de soumettre les banques de la Zone d'Emission à la constitution des réserves obligatoires. Cette politique a continué avec la mise en place du CPM le 23 septembre 2007, chargé dorénavant de prendre toutes les décisions y relatives.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette mesure, les banques commerciales agréées sont contraintes de conserver une partie des dépôts collectés auprès de leur clientèle dans des comptes rémunérés dits "comptes de réserves obligatoires" tenus par la BEAC.

Les établissements financiers et les institutions financières publiques sont exclus du champ d'application des réserves obligatoires, lequel ne concerne que les banques qui collectent des dépôts et disposent d'un compte courant auprès de l'Institut d'Emission.

I. Calcul des réserves obligatoires

1) Assiette des réserves obligatoires

L'assiette des réserves obligatoires minimales comprend :

a- les dépôts à vue, à savoir les soldes créditeurs des comptes créditeurs à vue (résidents et non-résidents) ;

b - les dépôts à terme et d'épargne, à savoir :

- les comptes de dépôts à régime spécial ;
- les comptes de dépôts à terme (résidents et non-résidents) : cette rubrique comprend les comptes de dépôts à terme.

Les chiffres de dépôts à prendre en compte pour le calcul du niveau réglementaire des réserves obligatoires sont ceux relatifs aux encours des dépôts aux dates des 10, 20 et 30 (ou 31) du mois de référence.

2) Coefficient des réserves obligatoires

Compte tenu des disparités constatées au niveau de la situation de liquidité dans les différents Etats de la CEMAC, le Conseil d'Administration, réuni en sa séance du 1er juillet 2002, a décidé l'application de niveaux de coefficients de réserves obligatoires différenciés aux banques en fonction de la situation de liquidité du pays où elles se trouvent.

En date du 02 juillet 2008, les niveaux des coefficients de réserves obligatoires ont été révisés et fixés comme suit :

- **Banques du Groupe I : Pays à situation de liquidité abondante**

(Congo et Guinée- Équatoriale) :

- Coefficient applicable aux dépôts à vue : 14,00 % ;
- Coefficient applicable aux dépôts à terme : 10,50 %.

- **Banques du Groupe II : Pays à situation de liquidité satisfaisante**

(Cameroun et Gabon) :

- Coefficient applicable aux dépôts à vue : 11,75 % ;

- Coefficient applicable aux dépôts à terme : 9,25 %.
- **Banques du Groupe III : Pays à situation de liquidité fragile**

(Tchad) :

- Coefficient applicable aux dépôts à vue : 9,00 %
- Coefficient applicable aux dépôts à terme : 6,50 %

Les banques de la République centrafricaine restent exemptées de l'application des réserves obligatoires, la liquidité dans ce pays demeurant fragile.

II. Rémunération des réserves obligatoires et régime des sanctions

1) Rémunération des réserves obligatoires

Le Gouverneur de la BEAC avait reçu délégation de pouvoir fixer et modifier le taux de rémunération des réserves obligatoires dans les mêmes conditions que les taux d'intervention de la Banque, mais ce pouvoir incombe désormais au Comité de Politique Monétaire depuis sa création en 2007.

2) Contrôle des déclarations des banques

L'Institut d'Emission doit aussi pouvoir s'assurer que les dépôts déclarés par les établissements de crédit sont exacts. Pour cela, deux types de contrôles sont prévus :

- **les contrôles sur pièces**, pour le rapprochement des déclarations avec les situations mensuelles des banques ;
- **les contrôles sur place**, effectués périodiquement et de manière inopinée, à l'initiative de la BEAC (Service du Marché Monétaire) et/ou la COBAC.

3) Régime des sanctions

Des sanctions pécuniaires peuvent être appliquées aux banques dont le niveau

des réserves obligatoires est insuffisant ou qui déclarent tardivement ou de manière erronée l'encours de leurs dépôts.

c) Politique des taux d'intérêt

Dans le cadre de la nouvelle politique des taux d'intérêt mise en place depuis 1990, la gestion des taux est plus dynamique et plus souple, le marché monétaire sous régional constituant à cet égard le cadre approprié pour conduire la politique monétaire commune.

La structure des taux d'intérêt sur le marché monétaire de la CEMAC est la suivante :

- *Taux du marché interbancaire (Niveau 1 du marché monétaire)*

Les taux du marché interbancaire sont totalement libres et déterminés par la loi de l'offre et de la demande, sans intervention de la BEAC.

- *Taux du compartiment des interventions de la BEAC (Niveau 2 du marché monétaire)*

Interventions en faveur des établissements de crédit :

Injectons de liquidités

- Sur le guichet A :

Le taux d'intérêt des appels d'offres (TIAO) est fixé par le Comité de Politique Monétaire dans le cadre des opérations sur appels d'offres "à la française", en tenant compte de la conjoncture tant interne qu'externe. Il constitue le principal taux directeur de la Banque. Résultant des forces du marché, le taux d'intérêt du marché interbancaire est un indicateur de la situation monétaire et un guide pour l'action conjoncturelle.

C'est la raison pour laquelle le coût de la monnaie centrale mise à la disposition du système bancaire devrait, dans la mesure du possible, tenir compte des

taux pratiqués sur le compartiment interbancaire du marché monétaire :

- Le taux d'intérêt des prises en pension (TIPP) est égal au taux des appels d'offres majoré de 1,5 à 3 points de base ;
- Le taux de pénalité (TP) est supporté par les établissements de crédit en cas de manquements graves à la réglementation bancaire, aux règles de distribution du crédit et, à titre exceptionnel, dans l'hypothèse d'un défaut de papier éligible ;
- Le taux d'intérêt sur les interventions ponctuelles (TISIP) est inférieur au taux de pénalité (TP) et supérieur ou égal au taux d'intérêt sur les prises en pension (TIPP).

2.1.2. La Programmation monétaire

La Banque Centrale a engagé, au cours de la décennie qui vient de s'écouler, une série de réformes en profondeur au nombre desquelles figurent la politique rénovée des taux d'intérêt, la mise en place de la programmation monétaire et le lancement du marché monétaire. Ces réformes importantes ont conféré à la politique monétaire commune davantage de flexibilité et d'efficacité dans la poursuite de l'objectif primordial de sauvegarde de la stabilité interne et externe de la monnaie.

Depuis sa mise en place en septembre 1991 au Cameroun et en janvier 1992 dans les autres pays de la CEMAC, la programmation monétaire s'est trouvée au centre du nouveau dispositif d'intervention de la Banque Centrale. Cet exercice a en effet permis à l'Institut d'Emission de renforcer la cohérence entre la politique monétaire et le cadre macroéconomique des pays membres et d'instaurer un dialogue permanent entre la Banque Centrale, les administrations publiques et les établissements de crédit

sur la détermination des objectifs monétaires et de crédit.

A. Objectif de la programmation monétaire

La mise en place de la programmation monétaire dans la Zone d'Emission constitue la réponse de la BEAC aux critiques formulées à l'encontre de l'ancien système, en vigueur jusqu'au début des années 90, des plafonds globaux de refinancement des banques commerciales. Cette méthode, qui permettait de déterminer le montant maximum d'intervention de la Banque Centrale à partir des prévisions de déficits des banques après confrontation de leurs emplois et ressources s'est en effet avérée limitée et inopérante, particulièrement dans le contexte de crise de la fin des années 80.

Les principales faiblesses relevées portaient sur :

- le caractère passif et statique de la technique des plafonds globaux de refinancement, laquelle reposait sur l'appréciation des besoins de trésorerie des banques à partir de leur situation financière passée ;*
- le décalage méthodologique de prévisions monétaires par rapport au cadre macroéconomique, l'ancien système étant essentiellement fondé sur l'analyse des bilans des banques, sans tenir compte des données macroéconomiques relatives au PIB, à l'inflation, aux comptes extérieurs, à la situation budgétaire, etc. Dans ce contexte, il est arrivé que l'on procède à une augmentation des plafonds de refinancement en faveur des banques nonobstant un fléchissement des avoirs en Compte d'Opérations ;*
- l'asymétrie dans l'évolution et l'inefficacité du mécanisme des plafonds globaux de refinancement, lequel*

fonctionnait généralement à la hausse en raison précisément de sa déconnexion du cadre macroéconomique, les marges ainsi accumulées au fil des années rendant inopérante les réductions de plafond ;

l) *le caractère partiel des prévisions monétaires* du fait que la méthode de fixation des plafonds globaux ne permettait pas de projeter les autres agrégats monétaires comme les avoirs extérieurs nets, le crédit intérieur et la masse monétaire.

A partir de 1991, la programmation monétaire avait pour but de pallier ces insuffisances.

B. Démarche de la programmation monétaire

La programmation monétaire repose sur la méthode dite de projection directe. Celle-ci consiste à déterminer par étapes successives les différents agrégats des secteurs macroéconomiques (secteur réel, finances publiques, secteur extérieur, secteur monétaire) avant d'assurer la cohérence d'ensemble du cadre macroéconomique. L'avantage de cette méthode, par ailleurs utilisée dans l'élaboration et le suivi des programmes d'ajustement soutenus par le FMI, est de laisser une bonne place au jugement. Elle s'oppose ainsi à la méthode économétrique qui suppose l'utilisation d'un modèle économétrique complexe comportant plusieurs équations et nécessitant des données très fiables. Dans les deux cas, le recours à l'informatique ainsi qu'aux tests de cohérence et de pertinence des données est incontournable.

La démarche de la programmation monétaire étant essentiellement macroéconomique, l'exercice s'articule généralement en deux temps, à savoir tout d'abord l'établissement des prévisions des agrégats économiques et

financiers et ensuite la détermination des objectifs monétaires et de crédit. Cependant, il importe de préciser que cette décomposition apparaît purement analytique et didactique car les différentes étapes de la programmation se confondent en pratique à travers les multiples itérations et tests de cohérence devant conduire à l'établissement du cadrage macroéconomique définitif.

De façon générale, l'exercice de programmation monétaire se déroule en trois grandes étapes, à savoir :

i) *les prévisions sectorielles*, qui impliquent :

- la collecte (auprès des administrations, des entreprises et des institutions nationales) des informations statistiques (données chiffrées) et analytiques (commentaires sur les évolutions et les tendances, éléments de politique économique, financière et monétaire, etc.) ;
- l'analyse et le traitement des informations collectées en procédant à leur vérification ainsi qu'à des tests de fiabilité, de pertinence et de cohérence des données afin de procéder aux arbitrages nécessaires ;
- la saisie dans le fichier informatique des données, en veillant au respect de la cohérence intra et intersectorielle.

ii) *l'arrêté du cadrage macroéconomique*, qui concerne :

- L'évaluation approfondie et collective du cadrage macroéconomique, avec l'analyse minutieuse et l'interprétation des résultats obtenus. A ce stade, il convient de mettre un accent particulier sur la pertinence et la cohérence des données afin de garantir la robustesse du cadrage. Les axes d'analyse portent notamment sur les

relations intra et intersectorielles, les évolutions historiques, l'adéquation du cadrage avec l'environnement économique interne et externe ainsi qu'avec la théorie économique, etc. ;

- La lecture macroéconomique du cadrage en vue d'appréhender l'essentiel de l'évolution récente et les perspectives de l'économie nationale.

Il importe de souligner que le cadrage macroéconomique constitue une phase critique de l'exercice de programmation monétaire en ce qu'il détermine la solidité du socle sur lequel doit se fonder la note de programmation monétaire. En conséquence, un soin particulier est apporté à son élaboration afin d'éviter de fragiliser l'ensemble de l'exercice.

Au total, la qualité du cadrage macroéconomique dépend de la maîtrise par l'ensemble des membres de l'équipe de programmation monétaire *a)* de la théorie économique et financière en général et des techniques de programmation financière en particulier, *b)* des données structurelles de l'économie nationale, *c)* de l'environnement interne et externe de l'économie, et *d)* des techniques statistiques de base (ratios, moyennes, indices, etc.).

iii) la rédaction de la note de programmation monétaire

Elle est assurée, pour chaque secteur macroéconomique, par le responsable du secteur concerné avec le souci d'assurer la pertinence et la cohérence des données et des analyses.

C. Prévisions du cadre macro-économique et détermination des objectifs monétaires et de crédit

a. Prévisions du secteur réel

Elles sont fondées sur les prévisions des comptes nationaux et des prix effectuées

par les services de la comptabilité nationale des Etats, principalement dans le cadre des plans pluriannuels de développement, des rapports économiques accompagnant les Lois de Finances et des programmes conclus avec les Institutions de Bretton Woods.

En tout état de cause les chiffres des Autorités nationales sont retenus en priorité. Toutefois, si des problèmes apparaissent au plan de la cohérence générale de l'exercice du fait des chiffres officiels utilisés, des discussions doivent être engagées avec les services compétents des Etats pour qu'ils procèdent éventuellement à des réaménagements, s'ils le jugent eux-mêmes fondés.

b. Prévisions des finances publiques

Il s'agit d'élaborer, en étroite collaboration avec les services financiers des Etats, le tableau prévisionnel des opérations financières de l'Etat (TOFE), en intégrant les recettes et les dépenses budgétaires ainsi que les financements extérieurs, de manière à dégager le déficit de trésorerie (ou l'excédent) qui sera financé (ou absorbé) par le système bancaire.

Sur la base du déficit dégagé, l'on prévoit le recours du Trésor aux avances de l'Institut d'Emission qui, conformément aux Statuts de la Banque, ne doivent pas dépasser l'équivalent de 20 % des recettes budgétaires ordinaires d'origine nationale constatées au cours de l'exercice écoulé.

Pour des raisons de cohérence, les prévisions de recettes à retenir doivent être compatibles avec le niveau prévu des importations (pour les droits de douane) et le PIB hors secteur de subsistance (pour les impôts et taxes sur la consommation). Ce tableau prévisionnel doit également intégrer les intérêts à verser à l'Institut d'Emission au titre des opérations traditionnelles ainsi que le service de la dette résultant des

consolidations de refinancement sur les Trésors nationaux dans le cadre de la réhabilitation du système bancaire. En toute hypothèse, le TOFE doit clairement faire apparaître les rubriques relatives à l'amortissement des sommes dues par l'Etat à la BEAC.

c. Prévisions de la balance des paiements

Les prévisions du secteur extérieur concernent d'abord les exportations des principaux produits, les importations ainsi que les services et les transferts sans contrepartie, tous ces éléments contribuant à la détermination du solde courant de la balance des paiements. Elles portent également sur les mouvements de capitaux, notamment sur les ressources d'emprunt attendues de l'extérieur et l'amortissement prévu de la dette ainsi que les tirages, emprunts et investissements directs du secteur privé.

Le solde global tiré de l'ensemble de ces éléments, confronté à la variation des arriérés extérieurs et l'allègement possible de la dette, permet de connaître l'évolution probable des réserves officielles de change qu'il convient, par itérations de rendre compatible avec les prévisions monétaires.

d. Prévisions monétaires et détermination des objectifs monétaires et de crédit

Les prévisions monétaires permettent de déterminer le niveau des avoirs extérieurs, du crédit intérieur, de la masse monétaire et d'en déduire l'objectif de refinancement. Ces prévisions constituent l'aboutissement de l'exercice de programmation monétaire.

Les principales étapes de cet exercice sont les suivantes :

i) Projection de la masse monétaire sur la base du PIB nominal prévu et de l'hypothèse de stabilité de la vitesse de circulation de la monnaie. Cet agrégat est ensuite décomposé en circulation fiduciaire (pour le bilan de la Banque

Centrale) et en dépôts à vue et à terme (pour la situation résumée des banques) en utilisant la structure antérieure de cet agrégat ;

ii) Détermination des avoirs intérieurs net en faisant la différence entre la masse monétaire et les avoirs extérieurs nets, ces derniers étant connus car fixés de façon discrétionnaire (lorsque le taux de couverture extérieure se situe en deçà de 20%) ou à partir du déficit (ou excédent) résiduel de la balance des paiements ;

iii) Projection des "Autres postes nets" que l'on peut maintenir inchangés en l'absence d'informations pertinentes ou faire varier si l'on dispose d'informations fiables, par exemple sur l'évolution des fonds propres des banques ;

iv) Calcul du crédit intérieur par différence entre les avoirs intérieurs nets et les "Autres postes nets" ;

v) Détermination des crédits à l'économie de façon résiduelle par déduction des créances nettes sur l'Etat (issues du TOFE) du crédit intérieur.

vi) Détermination de l'Objectif de refinancement de la Banque Centrale après avoir procédé à l'éclatement de la situation monétaire prévisionnelle ainsi élaborée en situation résumée des banques d'une part, et en situation de la Banque Centrale d'autre part (voir détails dans la note relative aux prévisions monétaires).

Plusieurs itérations sont généralement indispensables pour assurer la cohérence générale du cadrage, à travers des ajustements des niveaux des divers agrégats des quatre secteurs macroéconomiques.

2.1.3. Le marché monétaire

La politique monétaire consiste à mettre à la disposition de l'économie des moyens de paiement en quantité nécessaire et suffisante pour favoriser la croissance et le plein emploi, dans la

stabilité des prix et tout en veillant à la parité externe de la monnaie. La BEAC, dont la mission est d'assurer la mise à la disposition de l'économie des moyens de paiement, utilise le canal du Marché Monétaire pour réguler la liquidité bancaire. Le Marché Monétaire se définit comme le lieu immatériel où s'échangent les liquidités entre demandeurs et offreurs de capitaux à court terme.

Dans le fonctionnement du Marché Monétaire, la BEAC joue un double rôle qui consiste simultanément à injecter et à ponctionner les liquidités, conformément aux objectifs de la politique monétaire définie par son Conseil d'Administration.

Le marché monétaire de la Zone BEAC a démarré ses activités en juillet 1994 et son fonctionnement a été progressivement réaménagé afin de rendre l'action de la Banque Centrale plus efficace, tant en ce qui concerne les injections que les ponctions de liquidités.

Le système de refinancement de la BEAC est organisé à deux niveaux :

- le **niveau 1** correspond au compartiment interbancaire. Le marché interbancaire est un compartiment spécifique du marché monétaire sur lequel un nombre limité d'intervenants échangent entre eux des liquidités en compte à la Banque Centrale, à des conditions de montant (en millions de francs CFA), de taux, de durée et éventuellement de garantie librement débattues, sans l'interférence de l'Institut d'Emission. Ce compartiment a une vocation nationale, mais les participants sont libres d'effectuer des prêts transnationaux à l'intérieur de la Zone d'Emission.

- le **niveau 2** se rapporte aux interventions de la BEAC effectuées à travers deux guichets (A et B), en faveur des établissements de crédit éligibles. Compte tenu des orientations de politique monétaire et de crédit d'une

part, et de l'évolution des facteurs de la liquidité bancaire d'autre part, la BEAC peut être amenée à intervenir pour refinancer le système bancaire. L'accès aux guichets de la Banque Centrale dans le cadre du marché monétaire est réservé aux établissements de crédit éligibles (pour les avances) et à ces mêmes établissements plus certains organismes financiers (pour les placements).

S'agissant des interventions proprement dites, les concours de la Banque Centrale aux établissements de crédit empruntent **deux canaux** : le guichet **A** ou canal principal et le guichet **B** ou canal spécial institué pour les crédits à moyen terme irrévocables (anciens et nouveaux) et les avances assimilées.

Le Guichet A correspond à la sphère du Marché Monétaire où sont traitées toutes les opérations d'injections (opérations sur crédits à court terme et opérations sur crédits à moyen terme révocables) ainsi que les opérations de reprise de liquidités. Ces interventions se font sous formes d'opérations sur appel d'offres à l'initiative de la Banque Centrale et de prises en pension de 2 à 7 jours à l'initiative des établissements de crédit. Si la BEAC peut injecter de la liquidité quant elle le juge nécessaire, elle peut aussi en retirer pour les besoins de la politique monétaire, en offrant aux établissements de crédit, qui ne portent aucun engagement sur elle, la possibilité de souscrire aux certificats de placement (ou bons Banque Centrale), dans le cadre des appels d'offres négatifs.

Le Guichet B, en raison du caractère irrévocable des crédits qui y sont mobilisés (la BEAC ne peut revenir sur les conditions de taux, de durée ou de refinancement), se caractérise par une multitude de taux d'intérêt.

Depuis l'entrée en vigueur du Marché Monétaire, le 1er juillet 1994, les interventions de la Banque Centrale tiennent compte de l'Objectif de

Refinancement de chaque pays membre, arrêté par les Autorités Monétaires à la faveur d'un exercice de programmation monétaire qui s'effectue annuellement. Les objectifs monétaires et de crédit, arrêtés à cette occasion pour l'année à venir, sont révisables semestriellement.

L'Objectif de Refinancement est spécifique à chaque pays et désigne le potentiel de refinancement que l'Institut d'Emission est susceptible d'accorder aux établissements de crédit d'un Etat, sans remettre en cause les grands équilibres macro-économiques.

En principe, les avances de la BEAC au titre des Guichets "A" et "B" cessent dès lors que leur montant cumulé atteint l'Objectif de Refinancement, au-delà duquel les concours de l'Institut d'Emission prennent la forme des interventions ponctuelles d'une durée maximale de 48 heures.

2.2. Mise en œuvre de la politique monétaire au Cameroun

2.2.1. Les concours à l'Etat

Le plafond des avances statutaires de l'Institut d'émission au Trésor augmenté de 31,7% entre 2006 et 2010. La ligne de crédit ouverte au profit de l'Etat du Cameroun dans le cadre des avances statutaires est ainsi passée de 318 milliards en décembre 2006 à 418,9 milliards en décembre 2010.

Toutefois, aucun tirage n'a été effectué sur cette ligne depuis le début de l'exercice 2007. Cette situation se justifierait notamment par l'amélioration de la situation budgétaire du pays, mais surtout, par l'option prise par le Gouvernement de se désengager vis-à-vis du système bancaire afin de réduire ses charges financières, les avances de la BEAC lui coûtant environ 10 milliards d'agios par an, et renforcer la qualité de sa signature à la veille du lancement des émissions des titres publics du Trésor à souscription libre.

Tableau 1 : Evolution des concours de l'institut d'émission au Trésor

Montants en milliards de FCFA – (Situation de fin de mois)											
	Déc. 2000	Déc. 2001	Déc. 2002	Déc. 2003	Déc. 2004	Déc. 2005	Déc. 2006	Déc. 2007	Déc. 2008	Déc. 2009	Déc. 2010
Plafonds	232,4	259,5	259,5	259,5	259,5	259,5	318	318	318	418,9	418,9
Utilisations	149,3	220,4	250,1	256,7	252,9	176,3	166,1	96,2	0	0	0
Encours des crédits consolidés	119,5	98,1	76,0	-	29,3	5,5	1,8	1,1	0,5	0,3	0,2

Source : BEAC

S'agissant des crédits consolidés sur l'Etat, le Cameroun n'a cessé de réduire ses engagements à l'égard de la Banque Centrale. A ce titre, depuis fin 2000 ses engagements sont progressivement passés de 119,5 milliards de FCFA en 2000 à moins de 0,2 milliards de FCFA à fin 2010.

Tableau 2 : Situation des crédits consolidés sur l'Etat

Montants en milliards de FCFA – (Situation de fin de mois)												
	Déc.00	Déc.01	Déc.02	Déc.03	Déc.04	Déc.05	Déc.06	Déc.07	Déc.08	Déc.09	Déc.10	
Encours des crédits consolidés	119,5	98,1	76,0	-	29,3	5,5	1,8	1,1	0,5	0,3	0,2	

Source : BEAC

2.2.2. Les concours aux banques

Les programmes d'ajustement mis en place au Cameroun ont, depuis la dévaluation de 1994 fortement amélioré la situation financière du pays. On observe, avec la restructuration, un assainissement se traduisant par une rentabilité et une forte liquidité des banques. La liquidité générale des banques est passée de 110,4 milliards de F CFA au 31 décembre 2000 à 734,6 milliards de F CFA au 31 décembre 2010, ce qui a entraîné un faible recours des établissements de crédit au refinancement de la Banque Centrale.

Tableau 3 : Evolution de la liquidité générale des banques

Rubriques	(montants en milliards de F CFA)										
	Déc. 2000	Déc. 2001	Déc. 2002	Déc. 2003	Déc. 2004	Déc. 2005	Déc. 2006	Déc. 2007	Déc. 2008	Déc. 2009	Déc. 2010
Comptes courants des établissements de crédit	70,4	84,2	120,6	96,3	175,8	216,8	341	226,4	212,3	263,2	172,2
Dépôts et placements du Marché Monétaire	40	84	132	40,5	24,5	4	3,6	231	141	177,5	338,6
Réserves obligatoires	0	7,5	33,2	77,1	82,2	88,8	102,9	156,5	206,8	197,1	223,8
TOTAL	110,4	175,7	285,8	213,9	282,5	309,6	447,5	613,9	560,1	637,8	734,6

Source : BEAC

Entre décembre 2000 et décembre 2010, les injections de liquidité de la BEAC n'ont cessé de baisser, passant de 2,1 milliards à 0,6 milliards, les importantes injections de liquidité enregistrées en 2008 et 2009 (3,9 milliards et 5,4 milliards) étant essentiellement dû au refinancement d'un établissement de crédit en difficulté.

Tableau 4 : Injections de liquidités

Montants en milliards de FCFA – (Situation de fin de mois)								
	INJECTIONS DE LIQUIDITE EN FAVEUR DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT							
	GUICHET A						GUICHET B	TOTAL GENERAL DES INTERVENTIONS
	Appels d'offre de 7 jours	Pensions de 2 à 7 jours	Avances excepts./certificat de placement	Interventions ponctuelles (IP)	Avances au taux de pénalité	TOTAL		
Déc. 00	0,392	0,000	0,000	0,000	0,000	0,392	1,686	2,078
Déc. 01	0,205	0,000	0,000	0,000	0,000	0,205	0,568	0,773
Déc. 02	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Déc. 03	0,000	0,000	0,774	0,000	0,000	0,774	0,000	0,774
Déc. 04	0,148	0,000	0,000	0,000	0,000	0,148	0,000	0,148
Déc. 05	0,228	0,008	0,000	0,000	0,044	0,280	0,000	0,280
Déc. 06	0,355	0,006	0,000	0,000	0,000	0,361	0,000	0,361
Déc. 07	0,321	0,000	0,000	0,000	0,000	0,321	0,000	0,321
Déc. 08	0,352	0,007	3,548	0,000	0,000	3,907	0,000	3,907
Déc. 09	5,066	0,002	0,000	0,000	0,000	5,068	0,360	5,428
Déc. 10	0,351	0,002	0,000	0,000	0,000	0,353	0,237	0,590

Source : BEAC

2.2.3. Les reprises de liquidité

La forte liquidité du système bancaire se traduit par la prédominance d'opérations d'appels d'offres négatifs dans la structure des opérations du marché monétaire.

A fin 2010, les placements des banques auprès de la BEAC se chiffrent à 405,8 milliards, contre seulement 50,0 milliards à fin 2001 (+99%).

Tableau 5 : Reprises de liquidités

Montants en milliards de FCFA – (Situation de fin de mois)				
PONCTIONS DE LIQUIDITE PAR LA BEAC				TOTAL
	à 7 jours	à 28 jours	A 84 jours	
Déc. 00	30,032	20,000	0,000	50,032
Déc. 01	74,403	20,000	0,000	94,403
Déc. 02	104,016	20,000	0,000	124,016
Déc. 03	26,871	32,806	0,000	59,677
Déc. 04	21,210	0,000	0,000	21,210
Déc. 05	3,774	0,000	0,000	3,774
Déc. 06	3,600	00,00	0,000	3,600
Déc. 07	89,355	106,968	70,000	266,323
Déc. 08	104,629	40,452	15,000	160,081
Déc. 09	108,097	34,387	12,371	154,855
Déc. 10	237,067	121,567	47,133	405,767

Source : BEAC

S'agissant de la structure des appels d'offre négatifs, elle se caractérise par la prédominance des placements à 7 jours, dont le poids dans l'ensemble des placements des banques auprès de la BEAC est resté stable entre fin 2000 et fin 2010, entre 58,4% et 60%. Par ailleurs, il est noté une forte progression des placements à 84 jours qui augmentent au cours de cette période (+11,6%), au détriment des placements à 28 jours qui ne représentent plus que 29,9% à fin 2010, contre 39,9% à fin 2000.

2.2.4. Les taux directeurs

La politique des taux d'intérêt dans la zone BEAC vise une meilleure utilisation des ressources financières dans les Etats membres par l'adaptation des taux d'intervention de l'institut d'émission aux conditions des marchés intérieurs et ceux de la zone d'ancrage de la monnaie. Depuis janvier 2000, la

BEAC a révisé ses taux d'intervention à la baisse à douze reprises. Ainsi, le taux des avances aux Trésors, le taux d'intérêt des appels d'offres (TIAO), les taux d'intérêt sur les placements publics (TISP) et les taux d'appels d'offres négatifs ont été continuellement réduits entre 2000 et 2010.

Le taux des avances aux Trésors et le TIAO sont passés de 7,3% en janvier 2000 à 4% en juillet 2008 et juillet 2010. Le taux des prises en pension est passé de 9,30% à 5,75% au cours de la même période. Les TISP ont été ramenés au 29 juillet 2010 à 1,25% pour les Fonds de réserve des générations futures, à 0,85% au titre des mécanismes de stabilisation des recettes budgétaires et à 0,60% pour les dépôts spéciaux. Le taux d'intérêt sur placements publics (TIPP), appliqué lorsque l'Etat concerné recourt aux avances de la BEAC, a été supprimé.

Les taux de rémunération des placements des banques à la BEAC ont également été rabaissés, passant de 3,25% à 0,60% pour les placements à 7 jours ; de 3,31% à 0,66% pour les placements à 28 jours et de 3,37 % à 0,725% pour les placements à 84 jours.

S'agissant des conditions de banques, le Taux Débiteur Maximum (TDM) a été supprimé par Décision n° 05 du Comité de Politique Monétaire de la BEAC du 03 juillet 2008, suite aux recommandations du FMI dans le cadre du Programme d'Evaluation du Secteur Financier de 2007, afin de permettre aux banques de fixer leurs taux débiteurs librement, en fonction du niveau des risques réels des clients. Le Taux Créditeur Minimum (TCM) est demeuré inchangé à 3,25%. Le taux de pénalité aux banques a par contre été maintenu à 10%.

Tableau 6 : Evolution des taux directeurs de la B.E.A.C et des conditions de banque

RUBRIQUES	14.01.00	25.05.00	13.09.00	06.09.01	07.01.02	11.04.02	18.12.02	02.04.03	09.05.03	18.06.03	28.07.03	03.11.03	02.12.03	20.01.05	16.09.05	
	24.05.00	12.09.00	05.09.01	06.01.02	10.04.02	17.12.02	01.04.03	08.05.03	17.06.03	27.07.03	02.11.03	01.12.03	19.01.05	15.09.05	02.03.06	
I - LES OPERATIONS DES TRESORS																
<i>(Hors Marché)</i>																
. Taux des avances aux Trésors	7,30	7,00	7,00	6,50	6,50	6,35	6,30	6,30	6,30	6,30	6,30	6,30	6,00	5,75	5,50	
. Taux de pénalité aux Trésors	10,50	10,50	10,50	10,50	10,50	10,50	10,50	10,50	10,50	10,50	10,50	10,50	10,00	10,00	10,00	
- Taux des dépôts spéciaux des Organismes Publics	3,25	3,30	3,60	3,60	3,40	3,00	2,70	2,60	2,50	2,20	2,05	1,95	1,95	1,70	1,60	
- Taux d'Intérêt sur Placements Publics (TISP)																
Le TISP a 4 composantes, à savoir :																
. Taux d'Intérêt sur Placement Public au titre du																
Fonds de réserves sur les Générations Futures (TIPPo)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
. Taux d'Intérêt sur Placement Public au titre du Mécanisme																
de stabilisation des recettes budgétaires (TIPP1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
. Taux d'Intérêt sur Placement Public lorsque l'Etat concerné																
ne recourt pas aux avances de la BEAC (TIPP2)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
. Taux d'Intérêt sur Placement Public lorsque l'Etat concerné																
recourt aux avances de la BEAC (TIPP3)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
II - MARCHE MONETAIRE																
A-Injections de liquidités																
1- Guichet "A"																
. Taux des appels d'offres (TIAO)	7,30	7,00	7,00	6,50	6,50	6,35	6,30	6,30	6,30	6,30	6,30	6,30	6,00	5,75	5,50	
. Taux des prises en pension (TIPP)	9,30	9,00	9,00	8,50	8,50	8,35	8,30	8,30	8,30	8,30	8,30	8,30	7,80	7,50	7,25	

RUBRIQUES	14.01.00	25.05.00	13.09.00	06.09.01	07.01.02	11.04.02	18.12.02	02.04.03	09.05.03	18.06.03	28.07.03	03.11.03	02.12.03	20.01.05	16.09.05
	24.05.00	12.09.00	05.09.01	06.01.02	10.04.02	17.12.02	01.04.03	08.05.03	17.06.03	27.07.03	02.11.03	01.12.03	19.01.05	15.09.05	02.03.06
. Taux des Interventions Ponctuelles (TISIP)	9,30-15	9,00-15	9,00-15	8,50-15	8,50-15	8,35-15	8,30-15	8,30-15	8,30-15	8,30-15	8,30-15	7,80-15	7,80-15	7,50-15	7,25-15
. Taux des Av.except.s/Cert.de Plac.(TACP)*	7,30	7,00	7,00	6,50	6,50	6,35	6,30	6,30	6,30	6,30	6,30	6,30	6,00	5,75	5,50
. Taux de pénalité aux banques (TPB)	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00
2- Guichet "B"															
. Taux s/nouveaux crédits d'invest.productifs **	7,6250	7,3125	7,0000	7,0000	6,6875	6,4375	6,3750	6,3750	6,3750	6,3750	6,3125	6,3125	6,0000	5,7500	5,7500
. Taux effectifs s/anciens CMT irrévocables	4,30-8,00	4,30-8,00	4,30-7,00	4,30-6,50	4,30-6,50	4,30-6,35	4,30-6,35	4,30-6,35	4,30-6,35	4,30-6,35	4,30-6,35	4,30-6,35	4,30-6,35	4,30-6,35	4,30-6,35
B-Ponctions de liquidités															
(Appels d'offres négatifs)															
. Taux d'intérêt sur placement à 7 jours "TISP"	3,2500	3,3000	3,6000	3,6000	3,4000	3,0000	2,7000	2,6000	2,5000	2,2000	2,0500	1,9500	1,9500	1,7000	1,6000
. Taux d'intérêt sur placement à 28 jours "TISP"	3,3125	3,3625	3,6625	3,6625	3,4625	3,0625	2,7625	2,6625	2,5625	2,2625	2,1125	2,0125	2,0125	1,7625	1,6625
. Taux d'intérêt sur placement à 84 jours "TISP"	3,3750	3,4250	3,7250	3,7250	3,5250	3,1250	2,8250	2,7250	2,6250	2,3250	2,1750	2,0750	2,0750	1,8250	1,7250
III - CONDITIONS DE BANQUE															
- Libres, avec 2 bornes :															
1. Taux Débiteur Maximum (TDM)	22,00	22,00	22,00	18,00	18,00	18,00	18,00	18,00	18,00	18,00	18,00	18,00	18,00	18,00	17,00
2. Taux Créditeur Minimum (TCM)	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	4,75

RUBRIQUES	03.03.06	27.03.06	09.06.06	01.09.06	10.10.06	11.12.06	13.03.07	14.06.07	03.07.08	23.10.08	18.12.08	26.03.09	02.07.09	29.07.10
	26.03.06	08.06.06	31.08.06	09.10.06	10.12.06	12.03.07	13.06.07	02.07.08	22.10.08	17.12.08	25.03.09	01.07.09	28.07.10	Au.....
I - LES OPERATIONS DES TRESORS														
<i>(Hors Marche)</i>														
. Taux des avances aux Trésors	5,25	5,25	5,25	5,25	5,25	5,25	5,25	5,25	5,50	5,50	4,75	4,50	4,25	4,00
. Taux de pénalité aux Trésors	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00
- Taux des dépôts spéciaux des Organismes Publics	1,55	Supprimé	Supprimé	Supprimé	Supprimé	Supprimé	Supprimé	Supprimé	Supprimé	Supprimé	Supprimé	Supprimé	Supprimé	Supprimé
- Taux d'Intérêt sur Placements Publics (TISP)														
Le TISP a 4 composantes, à savoir :														
. Taux d'Intérêt sur Placement Public au titre du														
Fonds de réserves sur les Générations Futures (TISPPo)	-	1,90	2,15	2,85	3,05	3,15	3,30	3,45	3,65	3,35	2,20	1,90	1,25	1,25
. Taux d'Intérêt sur Placement Public au titre du Mécanisme														
de stabilisation des recettes budgétaires (TISPP1)	-	1,70	1,95	2,65	2,85	2,95	3,10	3,25	3,45	3,15	2,00	1,70	1,05	0,85
. Taux d'Intérêt sur Placement Public au titre														
des dépôts spéciaux (TISPP2)	-	1,40	1,65	2,35	2,55	2,65	2,80	2,95	3,15	2,65	1,40	1,10	0,85	0,60
. Taux d'Intérêt sur Placement Public lorsque l'Etat concerné														
recourt aux avances de la BEAC	-	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	0,65	Supprimé	Supprimé	Supprimé	Supprimé	Supprimé	Supprimé
II - MARCHE MONETAIRE														
A-Injections de liquidités														
1- Guichet "A"														
. Taux des appels d'offres (TIAO)	5,25	5,25	5,25	5,25	5,25	5,25	5,25	5,25	5,50	5,50	4,75	4,50	4,25	4,00
. Taux des prises en pension (TIPP)	7,00	7,00	7,00	7,00	7,00	7,00	7,00	7,00	7,25	7,25	6,50	6,25	6,00	5,75
. Taux des Interventions Ponctuelles (TISIP)	7,00-12	7,00-12	7,00-12	7,00-12	7,00-12	7,00-12	7,00-12	7,00-12	7,25-12	7,25-12	6,5-12	6,25-12	6,0-10,0	5,75-10,0

RUBRIQUES	03.03.06	27.03.06	09.06.06	01.09.06	10.10.06	11.12.06	13.03.07	14.06.07	03.07.08	23.10.08	18.12.08	26.03.09	02.07.09	29.07.10
	26.03.06	08.06.06	31.08.06	09.10.06	10.12.06	12.03.07	13.06.07	02.07.08	22.10.08	17.12.08	25.03.09	01.07.09	28.07.10	Au.....
. Taux des Av.except.s/Cert.de Plac.(TACP)*	5,25	5,25	5,25	5,25	5,25	5,25	5,25	5,25	5,50	5,50	4,75	4,50	4,25	4,00
. Taux de pénalité aux banques (TPB)	12,00	12,00	12,00	12,00	12,00	12,00	12,00	12,00	12,00	12,00	12,00	12,00	10,00	10,00
2- Guichet "B"														
. Taux s/nouveaux crédits d'invest.productifs **	5,7500	5,7500	5,7500	5,7500	5,7500	5,2500	5,2500	5,2500	5,2500	5,2500	5,2500	5,2500	4,2500	4,2500
. Taux effectifs s/anciens CMT irrévocables	4,30-6,35	4,30-6,35	4,30-6,35	4,30-6,35	4,30-6,35	4,30-6,35	4,30-6,35	4,30-6,35	4,30-6,35	4,30-6,35	4,30-6,35	4,30-6,35	4,30-6,35	4,30-6,35
B-Ponctions de liquidités														
(Appels d'offres négatifs)														
. Taux d'intérêt sur placement à 7 jours "TISP"	1,5500	1,5500	1,5500	1,5500	1,5500	1,6500	1,7000	1,9500	2,2000	2,2000	1,3000	1,0000	0,8500	0,6000
. Taux d'intérêt sur placement à 28 jours "TISP"	1,6125	1,6125	1,6125	1,6125	1,6125	1,7125	1,7625	2,0125	2,2625	2,2625	1,3625	1,0625	0,9125	0,6625
. Taux d'intérêt sur placement à 84 jours "TISP"	1,6750	1,6750	1,6750	1,6750	1,6750	1,7750	1,8250	2,0750	2,3250	2,3250	1,4250	1,1250	0,9750	0,7250
III - CONDITIONS DE BANQUE														
- Libres, avec 2 bornes :														
1. Taux Débiteur Maximum (TDM)	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	Supprimé	Supprimé	Supprimé	Supprimé	Supprimé	Supprimé
2. Taux Crédeur Minimum (TCM)	4,25	4,25	4,25	4,25	4,25	4,25	4,25	4,25	3,25	3,25	3,25	3,25	3,25	3,25
* Le taux des avances exceptionnelles garanties par la remise des Certificats de Placement est égal au TIAO.														
** Le taux applicable sur les nouveaux crédits est le TIAO en vigueur lors de la mise en place du crédit (TIAO initial) . Il peut être revu à la baisse, ainsi qu'à la hausse (TIAO Pondéré) sans pouvoir dépasser le TIAO initial.														

Source : BEAC

2.2.5. Les réserves obligatoires

Afin de neutraliser l'afflux de liquidité dans le système bancaire, la Banque Centrale a imposé depuis le 1^{er} septembre 2001 aux banques de la Zone d'émission BEAC, de constituer des réserves obligatoires. Cette mesure vise par ailleurs à inciter les banques à recourir au refinancement, et à les amener à participer à l'atteinte des objectifs de politique monétaire de la BEAC.

La forte progression des dépôts bancaires depuis 2001 a entraîné la hausse des réserves obligatoires qui sont passées de 7,5 milliards à fin 2001 à 241,4 milliards à fin 2010.

Tableau 7 : Evolution des réserves obligatoire

Dates	Réserves obligatoires (milliards de F CFA)	Glissement annuel (%)
Déc.-01	7,5	-
Déc.-02	50,5	573,3
Déc.-03	78,1	54,7
Déc.-04	82,2	5,25
Déc.-05	88,8	8,03
Déc.-06	102,9	15,87
Déc.-07	156,7	15,88
Déc.-08	206,8	31,97
Déc.-09	197,1	-4,36
Déc.-10	241,4	22,47

Source : BEAC- Bulletin du marché monétaire

Compte tenu de la forte augmentation de la liquidité du système bancaire, les autorités monétaires ont, en date du 13 mars 2007, relevé les coefficients de réserve obligatoire de 7,75% à 11,75%.

Le taux de rémunération des réserves obligatoires n'a cessé de baisser depuis leur mise en place en 2001. Il est ainsi passé de 1,20 % en décembre 2001 à moins de 0,5 % en janvier 2005. Depuis le 02 juillet 2009, il est fixé à 0,05 %.

2.2.6. Evolution de la masse monétaire et de ses contreparties

Le principal agrégat monétaire suivi à la BEAC pour les besoins de l'analyse monétaire est M2. Celui-ci s'obtient en ajoutant à M1, formé des billets et pièces en circulation et des dépôts à vue, la

quasi monnaie composée elle-même des dépôts à terme.

Entre 2001 et 2010, l'évolution des agrégats monétaires a été influencée par plusieurs facteurs, notamment :

- le raffermissement des cours des principales matières premières, essentiellement le pétrole, qui a stimulé les recettes d'exportation du Cameroun ;
- l'incidence positive de la diminution du poids des engagements extérieurs de l'Etat, en rapport notamment avec les rééchelonnements et les annulations de dettes obtenues dans le cadre des programmes d'ajustement et de relance économique soutenus par les institutions de Bretton Woods, dont notamment l'initiative PPTE ;
- les entrées nettes de capitaux extérieurs, tant publics que privés ;
- le raffermissement des activités non pétrolières ;
- l'amélioration continue de la trésorerie publique ;
- et le rapatriement substantiel des recettes d'exportation.

Dans ce contexte, les avoirs extérieurs nets du système monétaire se sont renforcés sensiblement (+1278%), passant de 126,1 milliards en décembre 2001 à 1737,7 milliards en décembre 2010. Au cours des dix dernières années, les augmentations les plus sensibles ont été observées en 2002 (137%), 2006 (107%) et 2007 (47%).

Tableau 8 : Evolution des avoirs extérieurs nets

Fin de période	Avoirs extérieurs nets (x1000 000)	Variations
2001	126 109	160
2 002	298 325	137
2 003	257 657	-14
2 004	354 993	38
2 005	497 563	40
2 006	1 031 904	107
2 007	1 513 195	47
2 008	1 747 213	15
2 009	1 769 653	1
2 010	1 737 666	-2

Source : BEAC

A l'inverse, le crédit intérieur net a régressé de 12,5 %, en liaison avec le fort repli des créances nettes sur l'Etat (-253,6%) dont les encours sont passés en dix ans de 347,1 milliards à -532,9 milliards, traduisant une consolidation de la trésorerie publique.

De leur côté, les crédits à l'économie ont enregistré une croissance de 97,4 % sur la même période grâce au regain des activités du secteur non pétrolier.

Les dépôts de l'Etat quant à eux sont en augmentation régulière depuis les cinq dernières années. Partant de 184,8 milliards en décembre 2006, ils se situent à 333,3 milliards en décembre 2010 ; soit une augmentation de 80,3% en glissement annuel.

D'une année à l'autre, les variations les plus significatives ont été observées en 2006 (40%), en 2007 (37%) et en 2009 (20%).

Tableau 9 : Evolution des dépôts de l'Etat

Année	Dépôts de l'Etat (en millions FCFA)	Variation (en %)
2003	123 355	-22,9
2004	138 376	12,2
2005	131 948	-4,6
2006	184 823	40,1
2007	252 946	36,9
2008	264 583	4,6
2009	318 618	20,4
2010	333 298	4,6

Source : BEAC

S'agissant de la trésorerie de l'Etat, les statistiques sur la situation quotidienne des comptes du Trésor font apparaître des baisses successives et identiques de 16% au cours des deux dernières années. En moyenne, la situation des comptes du Trésor s'est ainsi établie à 410,2 milliards en 2008, 344,2 milliards en 2009 et 288,95 milliards en 2010.

La baisse constatée est davantage imputable aux contractions observées au niveau de la situation des comptes à vue qui a enregistré des chutes de 30,6% et 21,6% en 2009 et 2010 ; se situant en

moyenne à 130,59 milliards et 102,39 milliards respectivement. Les comptes de dépôt ont connu des baisses relativement plus modérées (-3,8% en 2008 et -12,6% en 2010).

Tableau 10 : Situation de la trésorerie de l'Etat

Trésorerie	Moyenne (en milliards F CFA)		
	2008	2009	2010
Situation des comptes à vue	188,3	130,6	102,4
Situation des comptes de dépôt	221,9	213,6	186,6
Situation consolidée des comptes	410,2	344,2	289,0
Fin de période			
Trésorerie	2008	2009	2010
Situation des comptes à vue	164	99,3	43
Situation des comptes de dépôt	226	196,4	336,9
Situation consolidée des comptes	390	295,7	379,9

Source : BEAC-DN

Afin d'assurer la liquidité de l'Etat de façon permanente et suffisante, et de rechercher les solutions les moins coûteuses et les moins risquées pour couvrir les besoins de trésorerie à court, moyen et long terme, un Comité de Trésorerie a été créé en septembre 2009 et a démarré effectivement ses activités le 16 février 2010.

De manière plus spécifique, le comité de trésorerie a pour mission, de définir les objectifs financiers et les objectifs à atteindre dans le cadre de l'exécution du budget et la gestion de la trésorerie, d'assister le ministre des Finances à assurer une gestion optimale de la trésorerie de l'Etat, de programmer les flux d'encaissement et de décaissement des opérations budgétaires et de trésorerie, d'examiner et d'arrêter les plans annuels, trimestriels et mensuels de la trésorerie et de suivre leur exécution, d'élaborer un plan annuel des engagements de l'Etat, etc.

S'inscrivant dans la modernisation de la gestion des Finances publiques, l'entrée en fonction de ce comité a eu pour conséquence directe et immédiate, la

disparition du comité de validation des paiements. Les changements les plus remarquables notés au niveau de la gestion de la trésorerie de l'Etat ont été les suivants :

- une programmation optimale des paiements, en ce sens que les dépenses sont réglées dans des délais raisonnables après les arbitrages du comité ;
- une plus grande lisibilité dans la mobilisation et la gestion des recettes de l'Etat.

Aussi, le Comité de Trésorerie a conduit de bout en bout et avec succès, le tout premier emprunt obligataire de l'histoire du Cameroun et qui aura permis de mobiliser 200 milliards F CFA de l'épargne des particuliers.

Tableau 11 : Contreparties des ressources du système monétaire

Fin de périodes	Avoirs ext. nets	Crédit intérieur (En millions de F CFA)							Total des Contreparties = Ressources du syst. Mon. (au sens large)	
		Créances nettes sur l'Etat			Créances sur l'économie					Total du Crédit Intérieur
		PNG	Autres créances nettes	Total des créances nettes sur l'Etat	IFNM	EPNF	Secteur privé	Total		
2001	126 109	379 108	-31 918	347 190	7 260	104 394	650 048	761 702	1 108 892	1 235 001
2002	298 325	388 943	-63 281	325 662	10 871	106 211	717 359	834 441	1 160 103	1 458 428
2003	257 657	369 912	-38 737	331 175	8 109	118 408	781 251	907 768	1 238 943	1 496 600
2004	354 993	383 297	-50 538	332 759	11 596	101 981	791 282	904 859	1 237 618	1 592 611
2005	497 563	235 855	-30 701	205 154	4 407	98 996	873 397	976 800	1 181 954	1 679 517
2006	1 031 904	-74 173	-63 943	-138 116	6 386	92 707	900 081	999 174	861 058	1 892 962
2007	1 513 195	-294 886	-128 584	-423 470	24 824	107 345	950 878	1 083 047	659 577	2 172 772
2008	1 747 213	-476 260	-122 706	-598 966	17 565	135 582	1 129 516	1 282 663	683 697	2 430 910
2009	1 769 653	-450 560	-128 691	-579 251	11 837	138 306	1 228 744	1 378 887	799 636	2 569 289
2010	1 737 666	-398 918	-134 063	-532 981	66 164	82 698	1 354 590	1 503 452	970 471	2 708 137

Source : BEAC

Reflétant les mouvements de ses contreparties, la masse monétaire (M2) a augmenté de 121,3% entre 2001 et 2010. Après avoir atteint 1 130,2 milliards en 2001, elle a franchi la barre des 2 000 milliards en 2008, où elle s'est élevée à 2 149,840 milliards, avant de passer à 2 501 311 millions en 2010.

Tableau 12 : Les composantes de la masse monétaire

Fin de périodes	Disponibilités monétaires et quasi-monétaires (masse monétaire M2) (en millions de F CFA)										
	Mon. Fid. (M0)	Disponibilités monétaires (M1)					Dispo. Mon. (M1)	Quasi-monnaie			Dispo. Mon. et quasi-mon.
		Monnaie scripturale						BCM	AIBE	Quasi-monnaie	
		BEAC	BCM	CCP	AIBE	Mon. Script.					
2001	296 007	1 299	394 870	3 477	1 268	400 914	696 921	430 192	3 089	433 281	1 130 202
2002	333 671	659	466 704	3 477	1 268	472 108	805 779	520 276	3 089	523 365	1 329 144
2003	297 949	797	448 519	3 477	1 268	454 061	752 010	588 175	3 089	591 264	1 343 274
2004	324 092	1 507	478 398	3 477	1 268	484 650	808 742	616 761	3 089	619 850	1 428 592
2005	273 413	1 854	534 545	3 477	1 268	541 144	814 557	684 684	3 089	687 773	1 502 330
2006	265 597	20 711	614 117	3 477	1 268	639 573	905 170	737 408	3 089	740 497	1 645 667
2007	355 211	17 642	750 705	3 477	1 268	773 092	1 128 303	756 526	3 089	759 615	1 887 918
2008	430 571	9 275	874 557	3 477	1 268	888 577	1 319 148	827 603	3 089	830 692	2 149 840
2009	447 429	3 875	968 137	3 477	1 268	976 757	1 424 186	872 397	3 089	875 486	2 299 672
2010	418 617	5 934	1 032 293	3 477	23 537	1 065 241	1 483 858	1 005 565	11 888	1 017 453	2 501 311

Source : BEAC

Entre 2001 et 2010, l'analyse de la structure de la masse monétaire fait apparaître une baisse de la part de la monnaie fiduciaire qui passe de 26,2% à 16,7%, au profit de la monnaie scripturale dont la part augmente de 35,5 % à 42,6 %. La part de la quasi-monnaie s'accroît également de 38,3% à 40,7%.

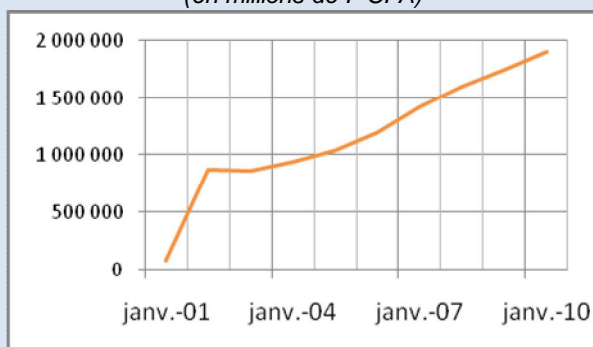
a) Evolution de la monnaie fiduciaire

Le stock des billets et monnaies en circulation dans le public a augmenté de 41,4 % au cours de la période sous revue. Cette hausse a été particulièrement marquée entre 2007 et 2008 où la monnaie fiduciaire s'est accrue de 21,2%.

b) Evolution de la monnaie scripturale

Les dépôts à vue ont enregistré une hausse de 165,7 % entre 2001 et 2010, avec un accroissement de 20,9 % entre 2007 et 2006, passant de 400 914 millions à 1 065 241. Cette hausse s'explique par le niveau soutenu de l'activité économique.

Figure 1 : Evolution des dépôts à vue
(en millions de F CFA)



Source : COBAC

c) Evolution de la quasi-monnaie

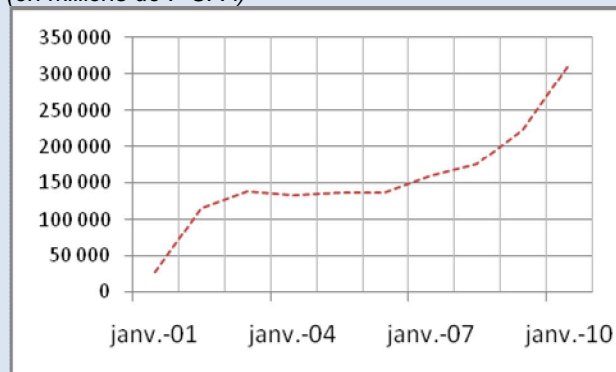
Les dépôts à terme et à régime spécial ont augmenté de 458,5 milliards, passant de 41,8 milliards en 2001 à 500,3 milliards en 2010, soit une augmentation de 1096,9%, confirmant la bonne tenue de cet agrégat, en relation avec le niveau élevé de l'activité économique du secteur non pétrolier et le développement de l'épargne.

Les comptes de dépôts à terme passent de 26,3 milliards à fin décembre 2001 à 313,7 milliards à fin décembre 2010. Les comptes de dépôts à régime spécial

passent pour leur part de 15,5 milliards en décembre 2001 à 186,6 milliards en décembre 2010, soit une augmentation de 1103,9 %.

Evolution des dépôts à terme

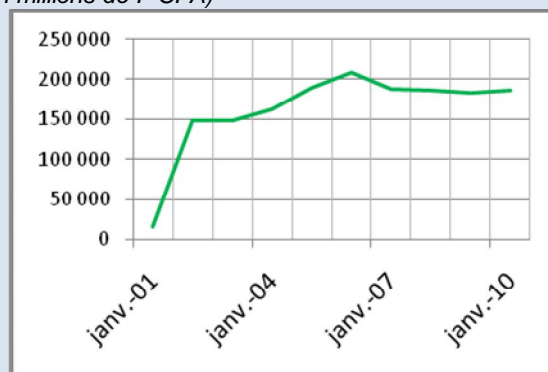
(en millions de F CFA)



Source : COBAC

Evolution des dépôts à régime spécial

(en millions de F CFA)



Source : Banques

Entre 2001 et 2010, les dépôts de la clientèle ont très fortement augmenté, passant de 120,9 milliards à 2 400,3 milliards (+1885,4%).

Tableau 13 : Evolution des dépôts par rubrique

(en milliards de F CFA)										
Rubriques	Déc-01	Déc-02	Déc-03	Déc-04	Déc-05	Déc-06	Déc-07	Déc-08	Déc-09	Déc-10
Dépôts à régime spécial	15,5	147,7	147,4	162,1	189,4	208,3	187,7	185,8	183,6	186,6
Dépôts à terme	26,3	115,0	138,4	132,5	136,1	136,1	159,2	175,5	222,7	313,7
Dépôts à vue	79,1	872,8	863,4	935,6	1 034,9	1 198,6	1 419,3	1 603,8	1 746,7	1 900,0
TOTAL	120,9	1 135,5	1 149,2	1 230,2	1 360,4	1 543,0	1 766,2	1 965,1	2 153,0	2 400,3

Source : COBAC

Par unités institutionnelles, la structure des dépôts s'est sensiblement modifiée au cours de la décennie 2001-2010. Les particuliers qui ne détenaient que 31,2% du total des dépôts à fin 2001, suivi de près des entreprises privées (31,1% du total des dépôts), demeurent les principaux déposants du système bancaire à fin 2010, avec 42,1% du total des dépôts, loin devant les entreprises privées qui reculent, à seulement 23,2% des dépôts du marché à la même période, ce qui montre le dynamisme du secteur informel, qui échappe à tout contrôle, et dans lequel la frontière entre le patrimoine des entreprises privées et celui de leurs promoteurs reste difficile à déterminer. Par ailleurs, l'on note un renforcement de la liquidité du secteur public. En effet, les entreprises privées, les administrations publiques, les organismes publics et les entreprises publiques sont les troisièmes plus importants déposants du système bancaire avec 20,6% du total des dépôts en 2010 et 15,9% en 2001.

Tableau 14 : Evolution des dépôts par unités institutionnelles

(en milliards de F CFA)										
Rubriques	Déc-01	Déc-02	Déc-03	Déc-04	Déc-05	Déc-06	Déc-07	Déc-08	Déc-09	Déc-10
Administration publique centrale	11,3	108,8	80,3	83,6	79,2	106,5	141,7	129,6	179,2	196,5
Administration publique locale	6,4	3,7	3,5	6,4	5,3	9,4	14,5	12,4	8,1	13,1
Organismes publics	6,5	41,6	28,9	38,0	38,6	58,4	86,7	113,5	125,9	117,8
Administrations privées	6,2	37,5	37,5	39,7	45,7	60,3	66,8	80,6	84,4	89,2
Entreprises publiques	12,7	55,9	59,9	56,6	72,5	73,5	92,6	123,8	140,2	180,7
Entreprises privées	37,6	234,1	264,2	276,7	288,6	307,2	359,7	422,0	480,4	557,1
Sociétés d'assurance et de capital	3,9	56,4	53,4	46,3	58,1	61,7	61,8	54,7	51,0	58,2
Entreprises individuelles	4,2	29,9	25,9	23,9	30,5	33,3	34,8	41,3	54,9	56,5
Particuliers	37,7	511,4	541,9	605,4	681,5	746,5	797,0	891,3	923,4	1009,2
Divers	-	56,2	54,0	54,7	60,6	86,1	110,7	959,0	105,4	122,2
TOTAL	120,9	1 135,5	1 149,5	1 231,2	1 360,4	1 542,9	1 766,3	1 965,1	2 152,9	2 400,5

Source : BEAC (Marché bancaire)

Les régions du Littoral et du centre demeurent les principales zones de collecte de l'épargne, loin devant la région de l'Ouest qui arrive en troisième position. Ceci reflète la concentration des principaux pôles administratifs, commerciaux, industriels et financiers

dans les villes de Douala et Yaoundé. Au 31 décembre 2010, la région du Littoral totalise 1 121,1 milliards de dépôts (46,5% du total des dépôts), contre 971,3 milliards au Centre (40,3 %) et seulement 100,5 milliards à l'Ouest. Cette répartition est restée globalement stable sur l'ensemble des dix dernières années. En effet, en 2000, ces régions représentaient respectivement 48%, 37,9% et 4,6% du total des dépôts.

Tableau 15 : Evolution des dépôts par région

(en millions de F CFA)									
Régions	Déc. 02	Déc. 03	Déc. 04	Déc. 05	Déc. 06	Déc. 07	Déc. 08	Déc. 09	Déc. 10
Adamaoua/Nord/Extrême-Nord	47 298	40 441	44 114	47 271	50 221	55 151	72 849	78 272	92 368
Centre/Sud/Est	430 313	391 588	437 706	488 936	553 023	658 616	749 956	849 418	971 382
Littoral	545 030	600 911	616 217	687 283	785 124	883 406	951 277	1 017 030	1 121 065
Nord-Ouest/Sud-Ouest	60 287	61 056	67 421	69 340	81 633	90 417	104 085	109 259	125 283
Ouest	52 299	54 876	64 592	67 858	73 131	81 435	89 794	89 319	100 528
TOTAL GENERAL	1 135 227	1 148 872	1 230 050	1 360 688	1 543 132	1 769 025	1 967 961	2 143 298	2 410 626

Source : Banques

2.3. Efficacité de la politique monétaire

2.3.1. Evolution des variables de la politique monétaire

Dans la Communauté Economique et Monétaire des Etats d'Afrique Centrale (CEMAC), l'objectif final de la politique monétaire est de garantir la stabilité monétaire. Pour la BEAC, dont la monnaie est rattachée à l'euro par une parité fixe, l'objectif de stabilité monétaire signifie un taux d'inflation faible et un taux de couverture de la monnaie suffisant (le seuil minimal est de 20%).

Cette politique a connu depuis le début des années 90, un certain nombre de réformes visant à renforcer son efficacité. Ces réformes ont conduit à la mise en place d'un nouveau dispositif de gestion de la politique monétaire de la CEMAC destiné à promouvoir davantage les mécanismes de marché, privilégiant ainsi une régulation indirecte de la liquidité.

De manière concrète, la politique monétaire de la CEMAC est caractérisée par : (i) l'utilisation de taux directeurs propres à la BEAC ; (ii) un marché monétaire en perpétuelle innovation ; (iii) la libéralisation des conditions de banque.

Pour renforcer davantage ce dispositif, il a été institué en 2001 un système de réserves obligatoires visant non seulement à réguler la liquidité du système bancaire, mais aussi à inciter les établissements de crédit au refinancement lorsque les facteurs autonomes de la liquidité bancaire engendrent un excédent de monnaie centrale. Les réserves obligatoires apparaissent ainsi par leur action structurelle, comme un complément à la politique de refinancement.

A la lumière d'une analyse statistique menée dans le cadre du présent rapport,

les résultats montrent que la politique monétaire menée depuis 1995 par la Banque Centrale lui a permis en partie, d'atteindre ses objectifs. Le Taux de Couverture Extérieur de la monnaie est resté supérieur au seuil minimal de 20% requis par les critères de convergence de la CEMAC, en raison principalement du dynamisme des exportations de produits primaires (pétrole brut, cacao, café, coton, bois, aluminium, banane, caoutchouc, etc.). Toutefois, le taux d'inflation est resté légèrement supérieur à 3% sur l'ensemble de la période. Mais en dépit de la réforme de la politique monétaire, les opérations du marché monétaire (injections et ponctions de liquidité) et l'évolution du TIAO représentent encore moins de 5% des causes de variation de l'inflation et du PIB, qui dépendent pour l'essentiel de l'offre de biens et services du secteur productif³. Il apparaît donc que l'inflation constatée ici est plus liée au déséquilibre entre l'offre et la demande intérieure de biens et services que d'origine monétaire.

Et c'est pour cela que la politique des réserves obligatoires mise en place pour résorber les excédents de liquidité résultant des avoirs extérieurs trouve toute sa justification.

2.3.2. Evolution de l'économie réelle

a) Evolution du PIB

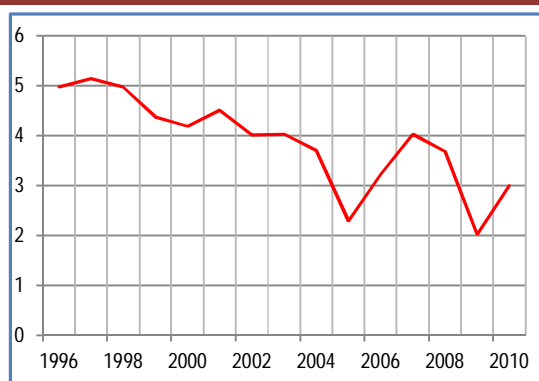
Entre 1995 et 2010, la croissance de la production nationale en termes réels du Cameroun a connu les évolutions suivantes :

- un taux de 5% en moyenne entre 1995 et 1998 ;

³ En effet, d'après les analyses statistiques effectuées, les fluctuations de l'inflation dépendent à 89 % de l'évolution de l'offre et de la demande des biens et services, et des variations autonomes du niveau général des prix à la consommation finale des ménages (voir tableau a.1 en annexe).

- un trend décroissant de 1999 à 2005 ;
- une reprise entre 2006 et 2007 où elle atteint respectivement 3,2% et 4% ;
- en 2009, une baisse à 2%, suite à la crise financière et économique déclenchée en 2008 aux Etats Unis, qui a eu un effet différé sur la demande des principaux produits d'exportation du Cameroun ;
- une reprise en 2010 avec un taux de 3,3%.

Figure 3 : Taux de croissance réel



Source : BEAC et MINFI/DAE

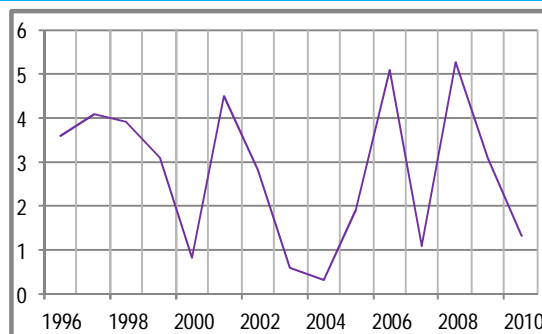
b) Evolution de l'inflation

Le niveau général des prix a également connu une évolution erratique entre 1996 et 2009. Le taux d'inflation qui s'élevait à 9% en 1995, après la dévaluation du Franc CFA de 1994, a fortement baissé en 1999 et 2000, se situant respectivement à 1,9% et 1,2%, puis a connu des pics en 2001 (4,4 %), en 2006 (5,0%) et en 2008 (5,3%). Les plus bas niveaux de l'inflation ont été enregistrés en 2003 et 2004, soit respectivement 0,6% et 0,2%.

Se situant à 3% en 2009, l'inflation a baissé de 1,7 point, pour se situer à 1,3% en 2010. Ce recul non négligeable du niveau général des prix à la consommation peut s'expliquer par l'application de certaines mesures prises par le Gouvernement afin de contenir l'inflation, notamment le renforcement de l'effectif des contrôleurs des prix, la

vente périodique de certains produits de grande consommation par le Ministère en charge du commerce.

Figure 4 : Evolution de l'inflation



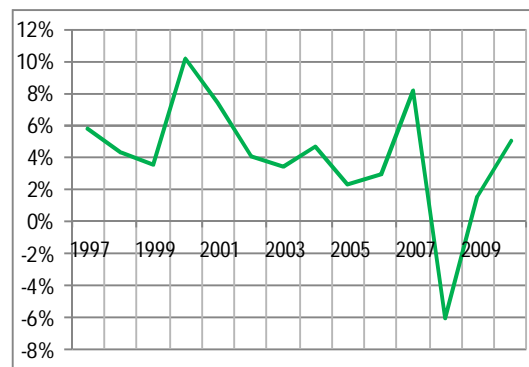
Source : INS-Cameroun

c) Evolution de la demande

La demande intérieure, principal moteur de la croissance de l'économie camerounaise, a enregistré un taux de croissance record de 10,2% en 2000, avant de chuter à 6% en 2008, en raison notamment de la forte hausse des prix des denrées alimentaires et des produits de première nécessité, qui a entraîné une baisse du pouvoir d'achat des consommateurs.

En 2010, la demande intérieure s'est accrue de 5,1%, tirée par la consommation publique et l'investissement privé.

Figure 5 : Taux de croissance de la demande



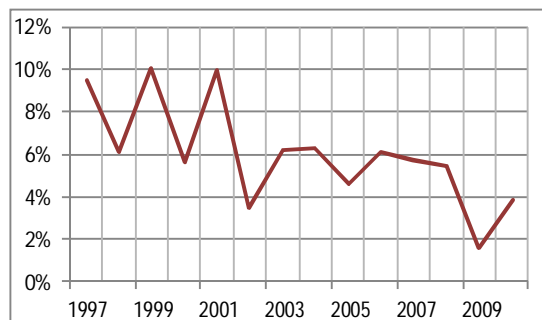
Source : FMI et MINFI/DAE

d) Evolution de l'offre de biens et services

La croissance de l'offre des biens et services a connu deux principales phases

entre 1995 et 2010. La première, de 1995 à 2001, a été caractérisée par une augmentation moyenne de 8%. La seconde phase, sur la période de 2002 à 2010, a été marquée par une croissance modérée de l'offre (en moyenne de 5%), dont 3,8% en 2010.

Figure 6 : Taux de croissance de l'offre

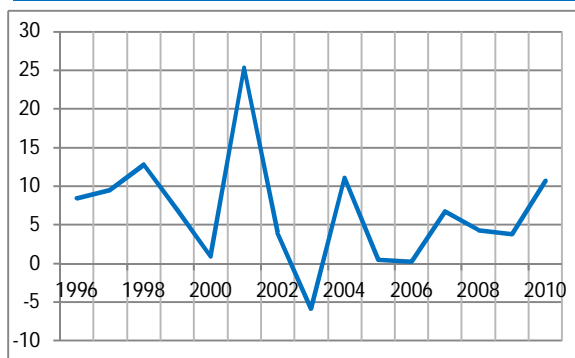


Source : INS-Cameroun

e) Formation brute du capital fixe

Les investissements ont enregistré une évolution en dents de scie au cours de la période 1995-2010. Après une hausse de 25,3% en 2002, le taux de croissance des investissements a chuté à -5,9% en 2003. De 2004 à 2009, leur rythme de croissance s'est situé en moyenne autour de 4%. Ils se sont de nouveau accélérés en 2010, avec un taux de croissance estimé à 10,7%. Leur contribution à la croissance est ainsi passée de 0,7% à 2,1% entre 2009 et 2010.

Figure 7 : Croissance des investissements



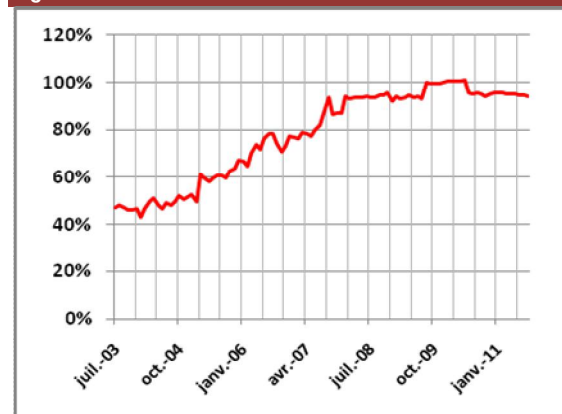
Source : FMI

f) Taux de couverture extérieure de la monnaie

En application des principes⁴ du régime de change des six pays membres de la CEMAC, le Compte d'Opérations ne doit pas être débiteur pendant trois mois consécutifs, et le rapport entre le montant moyen des avoirs extérieurs de la BEAC et le montant moyen de ses engagements à vue ne doit pas demeurer, égal ou inférieur à 20% au cours de cette période.

Comme l'illustre la figure 6, l'objectif de couverture de la monnaie a été très largement atteint entre 1995 et 2010. En effet, le taux de couverture extérieure de la monnaie est passé de 47,11% en juillet 2003 à 100,1% en décembre 2009 et se situe à plus de 95% à fin décembre 2010.

Figure 8 : Taux de couverture de la monnaie



Source : BEAC

⁴ Voir section consacrée à la stratégie de politique monétaire de la BEAC.

2.4. Evolution de la monnaie et du crédit

2.4.1. Constats généraux

a) Activité des établissements de crédit

L'évolution de l'activité des banques a été retracée à partir des bilans et comptes de résultat consolidés des banques en activité au Cameroun entre 2000 et 2010.

Mesurée par le total de bilan des banques, elle a progressé à un rythme très soutenu (+ 208%) sur la période sous revue. Cette croissance a reposé, à l'Actif, sur l'accroissement sensible des opérations de crédit à la clientèle (+204%), et au Passif, sur le renforcement de la capitalisation (+291%), des réserves (+251%), et sur l'augmentation des dépôts de la clientèle⁵ (+208%).

b) Augmentation du nombre d'établissements

La restructuration du système bancaire des années 1990 s'est traduite par une diminution sensible du nombre d'établissements de crédit en activité entre 1992 et 2000, où le nombre de banques est passé de 11 à 8. Ce mouvement s'est inversé grâce à la reprise de la croissance économique et au retour de la rentabilité du système bancaire au début des années 2000, et le nombre de banques commerciales en activité a atteint 13 au 31 décembre 2010⁶.

La treizième banque, à savoir BGFIBANK, a obtenu l'autorisation d'exercer au Cameroun et son immatriculation en novembre 2010.

⁵ Bons de caisse, comptes créditeurs de la clientèle à terme, comptes créditeurs de la clientèle à vue et comptes d'épargne.

⁶ Au 31 décembre 2010, les 13 banques en activité au Cameroun étaient : BICEC, CA SCB, SGBC, Standard Chartered Bank, Afriland First Bank, CBC, CITIBANK, ECOBANK, UBC, NFC BANK, UBA, BAC et BGFI Bank.

c) Concentration du système bancaire

La concentration du système bancaire peut être appréciée par la proportion des opérations réalisées par les établissements les plus importants au regard du total de la situation globale de l'ensemble des banques. Selon ce critère, quatre établissements viennent en tête, à savoir, SGBC, BICEC, CA-SCB et Afriland First Bank.

S'agissant du total de bilan consolidé du système bancaire, entre 2000 et 2010 la part des quatre premiers établissements a chuté de 79% à 64% (- 15 points). Pour ce qui est des dépôts de la clientèle, elle a augmenté de 65 % à 67% (+2 points). A l'inverse, la concentration des crédits à la clientèle a évolué à la baisse en passant de 78% à 58% (-21 points) entre 2000 et 2010.

Au plan réglementaire, on note qu'au 31 décembre 2010, sept (07) banques sur 12 en activité ont satisfait entièrement aux normes prudentielles exigées par la Commission Bancaire (voir tableau 14).

Tableau 16 : Evolution du bilan consolidé des banques

(En millions de F CFA)				
ACTIF	2 000	2010	Variation en %	Variation en volume
Immobilisations	26 702	77 020	188%	50 318
Titres de participation	174 212	198 285	14%	24 073
Opérations de crédit-bail	7 403	40 254	444%	32 851
Crédits à long terme	339	29 245	8516%	28 905
Crédits à moyen terme	117 480	504 083	329%	386 603
Crédits à court terme	95 146	540 956	469%	445 811
Comptes débiteurs de la clientèle	239 379	282 470	18%	43 091
Chèques et effets à recouvrer	59 226	45 921	-22%	- 13 304
Titres de placement, valeurs reçues en pension ou achetées ferme	3 486	11 290	224%	7 804
Autres opérations interbancaires et de trésorerie à terme	20 666	569 027	2653%	548 361
Autres opérations interbancaires et de trésorerie à vue	168 078	480 575	186%	312 497
Comptes de régularisation et divers	46 573	116 946	151%	70 373
Actionnaires ou associés	10 921	726	-93%	- 10 195
report à nouveau	1 314	69 482	5188%	68 168
Pertes de l'exercice	1 190	23 908	1909%	22 718
TOTAL	972 115	2 990 188	208%	2 018 073
PASSIF	2 000	2010	Variation en %	Variation en volume
Capital	27 255	106 588	291%	79 333
Réserves, report à nouveau, provisions pour risques généraux	34 051	119 359	251%	85 307
Actionnaires, comptes bloqués à plus d'un an	0	10 893	0	10 893
Emprunts participatifs et obligataires	0	9 816	0	9 816
Autres ressources permanentes	5 052	5 663	12%	611
Bons de caisse	92 740	185 217	100%	92 477
Comptes créditeurs de la clientèle à terme	131 865	523 342	297%	391 477
Comptes créditeurs de la clientèle à vue	359 971	1 141 052	217%	781 081
Comptes d'épargne	191 352	540 759	183%	349 407
Comptes exigibles après encaissement	35 567	51 045	44%	15 479
Valeurs données en pension ou vendues ferme	3 768	2 053	-46%	- 1 715
Banques et établissements financiers à terme	23 200	64 864	180%	41 664
Banques et établissements financiers à vue	18 641	109 136	485%	90 495
Comptes de régularisation et divers	30 389	88 146	190%	57 757
bénéfice de l'exercice	18 263	32 254	77%	13 991
TOTAL	972 115	2 990 188	208%	2 018 073

Source : Banques

Tableau 17 : Banques en activité et leurs principaux indicateurs en 2010

(en millions de F CFA)

Banques	Capital social	Résultat net	Total bilan	Produit Net Bancaire	Dépôts	Crédits
AFB	12 500	4 213	504 062	26 174	443 766	308 552
BAC	5 500	-3 144	70 713	2 601	49 979	21 301
BICEC	6 000	10 024	581 038	40 879	468 499	271 281
CBC	7 000	-14 303	182 995	7 813	118 439	68 979
CITI	5 684	705	111 507	6 602	77 699	33 254
ECOBANK	6 250	978	249 419	16 328	207 778	110 021
NFC	3 317	1 372	65 118	5 476	55 216	47 277
SCB	6 000	3 708	334 466	24 029	285 927	163 080
SGBC	12 500	10 556	491 189	35 073	402 316	287 642
SCBC	7 000	1 246	196 402	9 152	149 476	56 661
UBA	4 837	1368	70 098	5845	54 209	21 685
UBC	20 000	-5 604	120 081	3 509	77 067	12 942
BGFI	10 000	-789	13 101	62	-	-

Source : Banques

2.4.2. Evolution des opérations sur titres

Le portefeuille-titres des banques a sensiblement augmenté au cours de la période sous revue. Il est passé de 174,2 milliards à 198,3 milliards (+14%).

2.4.3. Evolution des opérations avec la clientèle

La décennie 2000-2010 a été caractérisée par la hausse soutenue des opérations avec la clientèle. Les opérations de crédit et sur chèques se chiffrent désormais à 1 443 milliards, contre 519 milliards dix ans plus tôt (+178%), tandis que les dépôts et comptes exigibles après encaissement atteignent 2 441 416 millions de F CFA à fin 2010 alors qu'ils s'élevaient à 811 495 millions de F CFA à fin 2000 (+201%).

2.4.4. Evolution des opérations interbancaires

A l'actif, l'encours des placements (autres activités interbancaires et de trésorerie à vue et à terme) s'est accru de 456% sur l'ensemble de la période, passant de 20,7 milliards à 569 milliards. Au cours de la même période, l'encours des titres reçus en pension ou achetés ferme a augmenté de 7,8 milliards de FCFA, passant de 3,5 milliards à 11,3 milliards (+224%).

Au passif, l'encours de titres donnés en pension est passé de 3,8 milliards de FCFA au 31 décembre 2000 à 2,1 milliards de FCFA (-46%) au 31 décembre 2010.

2.4.5. Capitaux propres

L'assise financière des établissements de crédit s'est renforcée au cours de la période sous revue, sous une approche strictement comptable.

Les capitaux propres (capital+réserves) ont fortement progressé, passant de 61,3 à 226 milliards de FCFA (+269%), en partie, en raison de la forte rentabilité

des banques au cours de la période sous revue.

2.4.6. Hors-bilan

Les opérations en hors-bilan des banques ont fortement augmenté (+189%), tirées à la hausse par les effets déposés en garantie des opérations de refinancement (+ 1306%) et les opérations de caution et avals, autres garanties en faveur des intermédiaires financiers (+351%).

Tableau 18 : Hors-bilan consolidé des banques

(Montants en milliards de F CFA)				
HORS-BILAN	2 000	2010	Variation en %	Variation en volume
Cautions, avals, autres garanties en faveur des intermédiaires financiers	19,1	86,3	351%	67,2
Cautions, avals, autres garanties reçues des intermédiaires financiers	65,6	131,7	101%	66,1
Cautions, avals, autres garanties en faveur de la clientèle	175,5	465,2	165%	289,7
Effets déposés en garantie d'opérations de refinancement	6,1	856,0	1306%	79,9
TOTAL	266,4	769,2	189%	502,8

Source : Banques

2.4.7. Evolution des résultats des banques

Au Cameroun, le produit net bancaire (PNB) s'est accru de 3,2 % passant de 179,3 milliards en 2009 à 185,1 milliards en 2010.

La hausse de cet indicateur est expliquée principalement par l'affermissement des marges sur opérations avec la clientèle (+ 5 % à 92,2 milliards) et sur opérations diverses (+ 8,8 % à 81,5 milliards). La marge sur opérations financières a aussi enregistré une hausse (+ 8,2 % à 5,4 milliards). Comme l'année précédente, la marge sur opérations de trésorerie a connu une forte dégradation (- 46,3 % à 2,7 milliards) et celle sur opérations de crédit-bail a reculé de 49,9 % à 3,3 milliards.

Les frais généraux des banques camerounaises, à fin 2010, se sont établis à 109,5 milliards, soit une baisse de 1,5

% par rapport à l'année 2009, où ils ressortaient à 111,2 milliards. Ainsi, le coefficient net d'exploitation ressort à 59,2 %.

Le résultat brut d'exploitation a baissé de 12,6 %. A fin 2010, il est en effet ressorti à 67,8 milliards, contre 77,6 milliards un an plus tôt. Les dotations nettes aux amortissements des banques camerounaises ont baissé de 2,3 % à 11,5 milliards, contre 11,8 milliards un an plus tôt. De même, celles relatives aux provisions ont diminué de 36 %, passant de 48,9 milliards en 2009 à 31,3 milliards à fin 2010.

Dans l'ensemble, le résultat net extériorisé par les 12 banques en activité au Cameroun en 2010 s'est fixé à 13,1 milliards, contre – 6,6 milliards à fin 2009.

Tableau 19 : Evolution du compte de résultat consolidé des banques

EXERCICE	(En millions de F CFA)				Variation en % (entre 2010 et 2009)	Variation en volume (entre 2010 et 2009)
	2007	2008	2009	2010		
Marge sur opérations de trésorerie	9 517	12 762	5 111	2 744	-46,3%	-2 367
Produits des opérations de trésorerie	15 015	16 505	8 560	4 570	-46,6%	-3 990
Charges sur opérations de trésorerie	5 498	3 743	3 449	1 826	-47,1%	-1 623
Marge sur opérations financières	7 200	5 906	5 029	5 443	8,2%	414
Intérêts et dividendes sur opérations financières	7 664	6 563	5 558	6 069	9,2%	511
Intérêts sur ressources permanentes	464	657	529	626	18,3%	97
Marge sur opérations clientèle	67 557	78 103	87 830	92 184	5,0%	4 354
Produits des opérations avec la clientèle	100 407	108 766	116 122	121 799	4,9%	5 677
Charges sur opérations avec la clientèle	32 850	30 663	28 292	29 615	4,7%	1 323
Marge sur opérations diverses	68 585	75 681	74 879	81 496	8,8%	6 617
Produits des opérations diverses	76 667	85 730	84 196	104 505	24,1%	20 309
Charges sur opérations diverses	8 082	10 049	9 317	23 009	147,0%	13 692
Marge sur opérations de crédit-bail	3 285	6 454	6 489	3 250	-49,9%	-3 239
Produits des opérations de crédit-bail	17 089	28 361	34 342	23 702	-31,0%	-10 640
Charges sur opérations de crédit-bail	13 804	21 907	27 853	20 452	-26,6%	-7 401
Produit net bancaire	156 144	178 906	179 338	185 117	3,2%	5 779
Produits accessoires	5 867	8 052	9 408	3 619	-61,5%	-5 789
Charges de personnel	40 705	43 751	44 206	43 832	-0,8%	-374
Autres frais généraux	53 078	58 705	66 968	65 657	-2,0%	-1 311
Amortissements nets	10 684	12 104	11 733	11 462	-2,3%	-271
Résultat brut d'exploitation	68 228	84 502	77 572	67 785	-12,6%	-9 787
Dotations nettes aux provisions	12 312	25 786	48 891	31 266	-36,0%	-17 625
Résultat courant	45 232	46 612	16 948	36 519	115,5%	19 571
Pertes et profits nets	1 321	-101	-2 714	205	-107,6%	2 919
Impôts sur les sociétés	19 590	22 060	20 797	23 583	13,4%	2 786
Résultat net	26 963	24 451	-6 563	13 141	-300,2%	19 704
Coefficient d'exploitation (FG/PNB)	60,06%	57,27%	61,99%	59,15%		

Source : COBAC

2.4.8. Evolution des crédits à la clientèle

Le rythme de croissance des crédits à l'économie s'est graduellement renforcé au Cameroun entre 2001 et 2010 avec l'expansion des bilans des banques. Ces crédits sont passés de 770,6 milliards en décembre 2002 à 1 382,3 milliards en décembre 2010, soit une augmentation de 79,4%. Dans l'ensemble, la structure des crédits à l'économie est toujours dominée par les crédits à court terme, dont le poids se réduit néanmoins au profit des crédits à moyen terme. En effet, les crédits à court terme ne représentent plus que 59,6% des crédits à fin décembre 2010, contre 79,6% dix ans plus tôt, alors qu'au cours de la même période, les crédits à moyen terme sont passés de 20,1% à 38,11% de l'ensemble des crédits. Les crédits à long terme, qui restent très faibles par rapport aux autres crédits en raison notamment de la faiblesse des ressources longues dans les banques, de la structure de la demande des crédits à l'économie dominée par le secteur tertiaire, et du faible nombre d'institutions financières spécialisées dans le financement à long terme, suivent la même tendance. Ils passent de 0,22% à 2,3% du total des crédits.

Tableau 20 : Evolution des crédits à la clientèle par rubrique

Rubriques	(en millions de F CFA)									
	Déc-01*	Déc-02	Déc-03	Déc-04	Déc-05	Déc-06	Déc-07	Déc-08	Déc-09	Déc-10
Crédits à long terme	208	2 885	12 202	2 721	9 142	12 952	20 183	32 255	31 816	31 784
Crédits à moyen terme	18 889	177 136	225 027	249 091	321 984	332 511	356 527	441 277	527 043	526 910
Crédits à court terme	37 431	194 552	224 101	227 348	260 954	303 140	304 833	411 378	421 706	421 447
Créances brutes en souffrance	8 499	121 684	120 291	114 203	121 032	123 136	135 696	151 705	180 439	180 803
Comptes débiteurs de la clientèle	28 746	271 222	268 488	260 731	237 753	205 777	214 054	229 019	212 269	212 338
Autres sommes dues par la clientèle	8	3 137	3 798	4 475	6 338	8 069	19 786	12 764	12 147	9 000
TOTAL	93 781	770 616	853 907	858 569	957 203	985 585	1 051 079	1 278 398	1 385 420	1 382 282

*Chiffres de Standard Chartered Bank, Citi Bank et Ecobank
Source : BEAC (Marché bancaire)

En volume, les crédits à long terme passent de 0,2 milliards au 31 décembre 2001 à 31,8 milliards à fin 2010. Cette augmentation est particulièrement marquée à partir de décembre 2006, période où les crédits à long terme ont enregistré une hausse de 40,3% avec la participation des banques au financement des grands projets d'investissement de certaines grandes entreprises telles que AES SONEL, SONARA ou la Camerounaise des Eaux.

Les crédits à moyen terme passent quant à eux de 18 milliards en 2001 à 526,9 milliards en 2010. Pour l'essentiel, cette hausse est due à l'augmentation des crédits à l'équipement et des crédits à l'investissement à moyen terme, stimulée par les grands projets structurants lancés par les pouvoirs publics depuis quelques années.

Les crédits à court terme passent de 37,4 milliards à fin décembre 2001 à 421,4 milliards à fin décembre 2010. Cette augmentation traduit avant tout un accroissement de la demande de crédits d'exploitation des entreprises, notamment dans les secteurs les plus dynamiques de l'économie que sont les télécommunications, le commerce et les services.

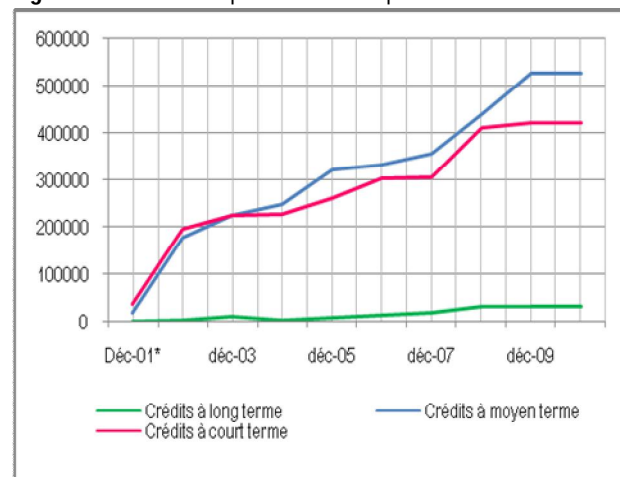
Les comptes débiteurs de la clientèle⁷ ne cessent de croître, traduisant le fait que les ménages, et notamment les fonctionnaires, préfinancent une partie de leurs dépenses ordinaires par des avances auprès des banques. Les comptes débiteurs de la clientèle sont ainsi passés de 28,7 milliards en fin décembre 2001 à 212,3 milliards en fin décembre 2010, soit une augmentation de 639,7%. Les autres sommes dues par la clientèle⁸ passent quant à elles de

⁷ Découverts.

⁸ Virements en instance et chèques certifiés, comptes bloqués, avoirs en cours de prescription, effets déplacés échus représentatifs de crédits distribués en cours de

0,008 milliards à 9 milliards au cours de la période sous revue.

Figure 9 : Evolution comparée des crédits par nature



NB. : Montant en millions de F CFA

Source : Banques

Parallèlement à l'assainissement du cadre macroéconomique, la qualité du portefeuille des banques s'est globalement améliorée au cours de la période sous revue. A fin 2010, les créances en souffrance ne représentent plus que 13,1% du portefeuille de crédit des banques, contre 15,8% en 2001. Cette situation aurait même pu être meilleure, n'eût-été le déclenchement de la crise financière internationale fin 2007 qui a contribué à la défaillance de certaines entreprises exportatrices, et suite à laquelle il a été noté une dégradation du portefeuille des banques. En effet, les créances en souffrance, qui avaient été ramenées à seulement 11,9% de l'ensemble du portefeuille de crédit des banques, ont augmenté de 1,1% entre 2008 et 2010. Elles se chiffrent à 180,8 milliards en décembre 2010.

recouvrement chez les confrères, mais dont le sort n'est pas encore connu.

Tableau 21 : Evolution des crédits par unités institutionnelles

(en millions de F CFA)

Rubriques	Déc-02	Déc-03	Déc-04	Déc-05	Déc-06	Déc-07	Déc-08	Déc-09	Déc-10
Administration publique centrale	10 168	5 157	5 416	6 830	14 266	7 588	4 789	192	12 835
Administration publique locale	53	83	63	138	291	166	310	356	438
Organismes publics	132	375	3 554	10 158	4 269	5 220	2 128	948	306
Administrations privées	6 362	8 377	7 674	12 193	11 658	11 571	16 902	25 972	18 876
Entreprises publiques	86 215	97 503	80 631	78 658	71 948	86 119	114 318	117 333	202 178
Entreprises privées	558 949	620 755	615 700	704 466	709 488	755 686	930 709	968 905	1 019 023
Sociétés d'assurance et de capital	1 675	3 449	3 334	1 617	2 220	3 457	5 636	29 278	7 301
Entreprises individuelles	50 964	45 704	43 626	48 757	59 637	56 170	65 187	68 422	78 549
Particuliers	54 691	71 334	96 240	93 309	110 939	114 556	135 353	170 867	202 938
Divers	1 407	1 170	2 331	1 077	869	10 546	3 066	3 147	5 893
TOTAL	770 616	853 907	858 569	957 203	985 585	1 051 079	1 278 398	1 385 420	1 548 337

Source : BEAC (Marché bancaire)

La répartition des crédits par type de clientèle montre que les entreprises privées restent les principaux bénéficiaires des concours bancaires (72,5% du total des crédits en 2001 et 65,8% en 2010), suivies de loin par les particuliers dont le financement s'est légèrement accru (13,1% des crédits en 2010, contre 7,1% en 2001) et les entreprises publiques (11,9% en 2001 et 13,1% en 2010).

Tableau 22 : Evolution des crédits par région

(en millions de F CFA)

Régions	Déc. 02	Déc. 03	Déc. 04	Déc. 05	Déc. 06	Déc. 07	Déc. 08	Déc. 09	Déc. 10
Adamaoua/Nord/Extrême-Nord	15 620	17 544	16 759	22 532	16 957	17 555	26 137	36 882	29 934
Centre/Sud/Est	103 104	113 826	142 185	172 493	194 555	200 897	240 360	287 938	366 741
Littoral	619 707	688 744	661 656	691 624	728 787	785 547	960 277	979 298	1 069 799
Nord-Ouest/Sud-Ouest	14 689	18 417	20 251	21 041	23 876	23 855	26 680	42 037	43 555
Ouest	15 196	15 618	17 896	19 391	20 668	23 402	24 779	32 394	31 352
TOTAL GENERAL	768 316	854 149	858 747	927 081	984 843	1 051 256	1 278 233	1 378 549	1 541 381

Source : Banques

En raison de son dynamisme commercial, la région du Littoral absorbe à elle seule 69,4 % des crédits bancaires à fin 2010 (1069,8 milliards), néanmoins en recul par rapport à 2002 où 80% des crédits étaient consommés dans cette région. Ceci s'explique en partie par le fort développement que connaît la ville de Yaoundé ces dernières années, avec la réhabilitation et la construction de nouvelles infrastructures qui génèrent des externalités pour les autres secteurs, tels que la sous-traitance, le commerce et le transport. Les crédits accordés dans la région du centre ont en effet triplé en dix ans, passant de 103,1 milliards en 2002 à 366,7 milliards en 2010, représentant 13,4% des crédits bancaires en 2001 et 23,8% des crédits en 2010.

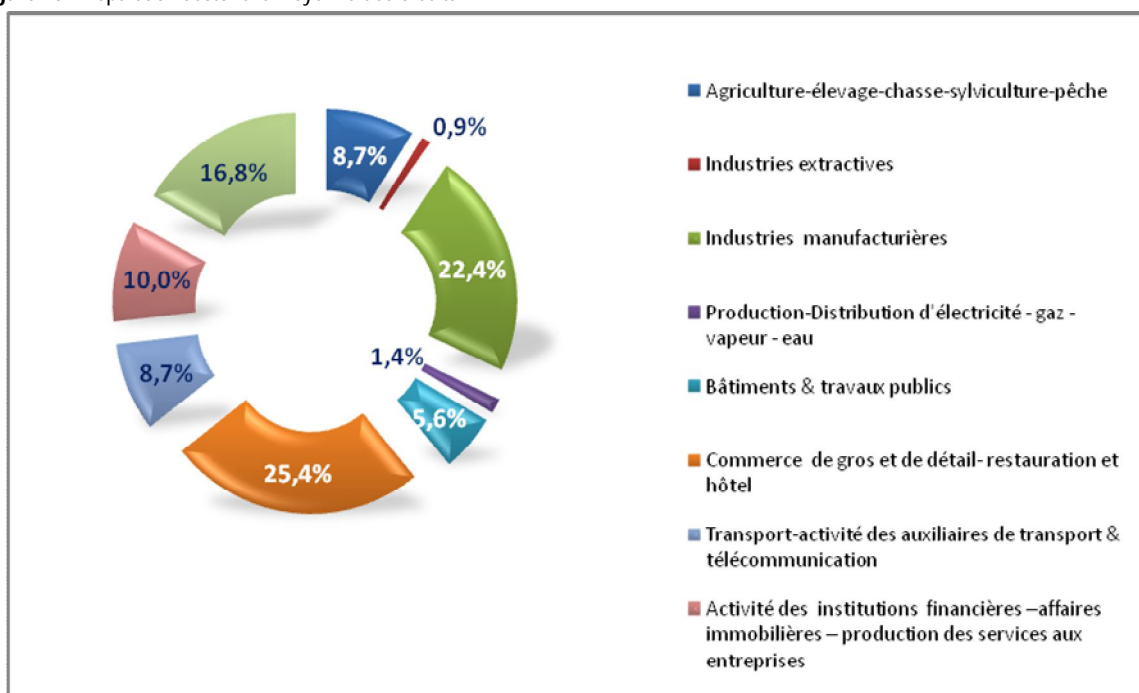
En moyenne, les principaux secteurs financés restent le commerce de gros et de détail (25,4%), les industries manufacturières (23,4%), la production et les services destinés aux collectivités (16,8%), et les activités financières (10,0%). Les secteurs les moins financés sont les industries extractives (0,9%) et la production d'électricité-gaz-vapeur-eau (1,4%). Cette répartition inégale s'explique par la nature des ressources bancaires (court terme) qui sont dominées par des ressources de courte durée, donc peu suffisant pour le financement des investissements. On peut également relever le risque spécifique lié aux différents secteurs quant au recouvrement des crédits par les banques.

Tableau 23 : Evolution des crédits bancaires par secteur économique

(en milliards de F CFA)

Secteur	Déc.-01	Déc.-02	Déc.-03	Déc.-04	Déc.-05	Déc.-06	Déc.-07	Déc.-08	Déc.-09	Déc.-10
Agriculture-élevage-chasse-sylviculture-pêche	124,62	137,46	133,01	130,68	134,86	137,12	139,84	161,17	150,59	151,75
Industries extractives	4,14	7,13	14,46	13,21	13,93	14,72	13,40	18,01	13,32	28,18
Industries manufacturières	279,63	284,78	314,63	336,79	356,57	345,15	331,12	382,88	493,04	481,37
Production-Distribution d'électricité - gaz - vapeur - eau	3,14	8,64	24,95	26,87	22,42	26,25	11,37	21,85	41,85	43,02
Bâtiments & travaux publics	56,69	59,63	66,21	71,31	69,74	70,17	81,51	90,39	139,75	195,97
Commerce de gros et de détail-restauration et hôtel	385,82	387,06	390,77	390,43	387,00	396,34	452,23	418,83	440,84	432,61
Transport-activité des auxiliaires de transport & télécommunication	68,80	95,10	133,49	119,17	139,25	144,95	158,08	162,31	192,56	179,80
Activité des institutions financières – affaires immobilières – production des services aux entreprises	24,44	131,23	147,29	170,35	187,07	183,09	229,34	211,60	147,52	180,70
Production des services des collectivités, sociaux et personnels	284,81	182,64	188,82	202,68	243,50	274,51	293,89	377,22	337,64	319,93
TOTAL	1232,10	1293,66	1413,62	1461,49	1554,34	1592,29	1710,78	1844,26	1957,13	2013,34

Source : BEAC DN - Centrale des risques

Figure 10 : Répartition sectorielle moyenne des crédits

Source : Construction à partir des données de la BEAC DN - Centrale des risques

Jusqu'au mois de décembre 2008, la croissance des encours de crédit au secteur agriculture-chasse-sylviculture-pêche s'est graduellement ralentie, avant de chuter de 5,8% à fin 2010. En effet, l'agriculture industrielle et l'exploitation forestière ont été sinistrées à partir du dernier trimestre 2008, avec l'effondrement de la demande extérieure et des cours mondiaux, voire des annulations de commandes, en raison de la crise financière internationale.

L'augmentation des crédits aux industries manufacturières, qui a été continue depuis, 2001 a atteint un pic entre 2007 et 2009 (+48,9%), avant de se contracter à partir du deuxième semestre 2009. Au cours de ces périodes, la distribution des crédits aux industries manufacturières a été stimulée notamment par les bonnes performances du secteur agroalimentaire qui, suite à la hausse des prix des denrées alimentaires, a enregistré un taux de croissance de 3,3% en 2008, avant de subir des contreperformances à partir de 2009 avec l'afflux de produits asiatiques bon marché.

Après avoir stagné entre 2001 et 2006, les crédits au secteur des Bâtiments et Travaux Publics ont explosé en 2007, avec le lancement des grands projets d'infrastructures publiques après l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTTE, qui a permis aux pouvoirs publics de disposer de ressources supplémentaires pour la réalisation de grands travaux. Les crédits au secteur du bâtiment et travaux publics sont ainsi passés de 70,2 milliards à fin 2006 à 196 milliards à fin 2010, soit une augmentation de 179,3%.

Les concours au secteur du commerce de gros et de détail, qui étaient restés stables autour de 388 milliards entre 2001 et 2005, ont augmenté de 16,9% entre fin 2005 et fin 2007, où de fortes tensions ont été enregistrées sur le marché des produits de première nécessité, tensions

qui ont pu être dissipées grâce aux mesures prises par le Chef de l'Etat pour faciliter l'importation de ces produits. Entre décembre 2007 et décembre 2008 les crédits au secteur du commerce ont chuté de 7,4% avant de remonter de 5,25% entre 2008 et 2009 et subir une nouvelle baisse de 1,9% entre 2009 et 2010.

Pour ce qui est des concours aux industries extractives et à la production-distribution d'électricité-gaz-vapeur et eau, ils sont entrés dans une phase de redressement depuis 2007. Les crédits accordés à ces secteurs ont respectivement augmenté de 110,3% et de 278,4 % entre 2007 et 2010, passant de 13,4 à 28,2 milliards pour les crédits aux industries extractives, et de 11,4 à 43 milliards pour les crédits à la production-distribution d'électricité-gaz-vapeur et eau. Cette évolution est liée aux travaux d'extension et de densification des équipements de production et de distribution d'eau à d'Ayatto, Batcham, Soa, Pouma, Ngambé et Dizangué, ainsi qu'aux investissements réalisés dans le cadre du programme de réhabilitation des réseaux de production et de distribution d'énergie d'AES SONEL.

Les crédits aux secteurs du transport et des télécommunications ont régulièrement augmenté entre 2001 et 2008, avant de se contracter légèrement en 2009 et 2010. Ils sont passés de 68,8 milliards à fin 2001 à 192,6 milliards à fin 2009 (+101,8%), puis sont redescendus à 179,8 milliards à fin 2010. Cette évolution s'explique principalement par la bonne tenue du secteur de la téléphonie mobile qui a enregistré une croissance spectaculaire au cours de la dernière décennie. S'agissant du secteur des transports, ses contreperformances en 2008 et 2009 suite à la baisse de l'activité de transport de marchandises dans le secteur du bois et coton, et à l'arrêt des activités de la CAMAIR.

2.5. Système et moyens de paiement

Depuis 1999, la BEAC a initié un projet de réforme des systèmes de paiement, qui a abouti à l'instauration de trois principales infrastructures :

- le système de Règlement Brut en Temps Réel (RBTR) au niveau sous-régional, pour les opérations de gros montants et de politique monétaire baptisé Système de Gros Montants Automatisé (SYGMA) ;
- le Système Net de Paiement en Masse (SNPM) par pays, pour la télécompensation des chèques, virements et prélèvements, connu sous l'acronyme SYSTAC (Système de Télécompensation en Afrique Centrale).
- le système monétique interbancaire avec l'émergence des cartes bancaires par pays et pour la sous-région, baptisé Système de Monétique en Afrique Centrale (SMAC).

S'agissant des incidents de paiements, les textes de base suivants définissent les procédures de leur gestion :

- le Règlement n° 02/03/CEMAC/UMAC/CM du 04 avril 2003 relatif aux Systèmes, Moyens et Incidents de paiement ;
- la Décision à Caractère Général n° 4/76 du 30 août 1976 portant instructions en matière de déclarations d'incidents de paiement ;
- la Décision à Caractère Général n° 2/78 du 9 mars 1978 instituant la centralisation mensuelle et le fichier des chèques sans provision.

Le premier texte institue en son article 210 la création de quatre fichiers gérés par la BEAC, à savoir : (i) le fichier des comptes bancaires ; (ii) le fichier des incidents de paiement sur chèques et sur

cartes de paiement ; (iii) le fichier des effets impayés ; et (iv) le fichier des chèques et cartes irréguliers.

Dans l'attente de l'Instruction du Gouverneur de la BEAC devant définir les modalités de fonctionnement du Fichier Central National des Incidents de Paiement, les Décisions à Caractère Général n° 4/76 du 30 août 1976 et n° 2/78 du 9 mars 1978 confient au Conseil National du Crédit, la responsabilité de la gestion transitoire de la centralisation des incidents de paiement au Cameroun.

C'est dans ce sens que le Cameroun, depuis 1976, à travers le Conseil National du Crédit, a mis en place un Fichier des Incidents de Paiement pour le Cameroun. Ce fichier vise à :

- restaurer la confiance du public à l'endroit de la monnaie scripturale ;
- conforter la crédibilité de la fonction d'intermédiaire financier assurée par les établissements de crédit, le Trésor Public et les services financiers des Chèques Postaux ;
- assurer un environnement propice à l'assainissement des transactions courantes ;
- moderniser et uniformiser les moyens de paiement, condition nécessaire au développement de la bancarisation.

2.5.1. Evolution des opérations par chèque

Sur les trois dernières années (de 2008 à 2010), les opérations sur chèque ont porté sur 5 425,7 milliards de F CFA. Au total, 1 975 666 chèques ont été émis, dont 693 312 pour la seule année 2010.

Tableau 24 : Evolution des opérations sur chèque

	2008	2009	2010
Nombre	602 523	679 831	693 312
Valeur (milliards F CFA)	1 637,2	1 820,7	1 967,8

Source : BEAC DN - SYSTAC

2.5.2. Evolution des incidents de paiement

Les statistiques de la BEAC font apparaître une constante augmentation des incidents de paiement entre 2008 et 2010, aussi bien en nombre qu'en valeur. Au cours de cette période, le cumul des incidents de paiement déclarés pour insuffisance et absence de provision s'élève à 24 365 pour une valeur de 79,6 milliards de F CFA. En glissement annuel, le nombre et la valeur des incidents de paiement déclarés ont augmenté respectivement de 12,8% et 20,6% entre 2009 et 2010.

Tableau 25 : Evolution des incidents de paiement

	2008	2009	2010
Nombre	7 656	7 852	8 857
Valeur (milliards F CFA)	24,9	24,8	29,9
Variation (%)			
Nombre		2,6	12,8
Valeur		-0,4	20,6

Source : BEAC DN - SYSTAC

2.5.3. Evolution des virements

Les virements effectués au cours de la période 2008 à 2010 ont également connu une progression significative. En 2009, 448 519 opérations ont été effectuées, pour un montant total de 1 309,8 milliards F CFA, soit une augmentation de 15,2 % par rapport à 2008. Le montant des opérations effectuées en 2010 s'élève à 1 551,4 milliards F CFA, pour 582 315 opérations effectuées, soit une augmentation de 18,4% par rapport à 2009.

Tableau 26 : Evolution des virements

	2008	2009	2010
Nombre	358 644	448 519	582 315
Valeur (milliards F CFA)	1 137,4	1 309,8	1 551,4

Source : BEAC DN - SYSTAC

BIBLIOGRAPHIE

- BEAC, Bulletins du marché monétaire, éditions 2009 et 2010 ;
- BEAC, Rapport d'activité 2009 ;
- COBAC, Rapport annuel 2010 ;
- Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique, Bureau Sous-Régional pour l'Afrique Centrale, *Les économies de l'Afrique Centrale 2010* ;
- FMI, Rapport annuel 2010 ;
- MINFI, Loi des Finances, éditions 2009, 2010 et 2011.

Annexes

Figure a.1 : Evolution de la répartition des crédits par secteur
(en milliards de F CFA)



Source : Construction à partir des données de la BEAC DN - Centrale des risques